

## **Etude des modalités de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté**

### ***Présentation de l'état des lieux des services : volets juridique, administratif et financier***

30 avril 2019

# 1. L'ORGANISATION DES SERVICES

## Organisation générale

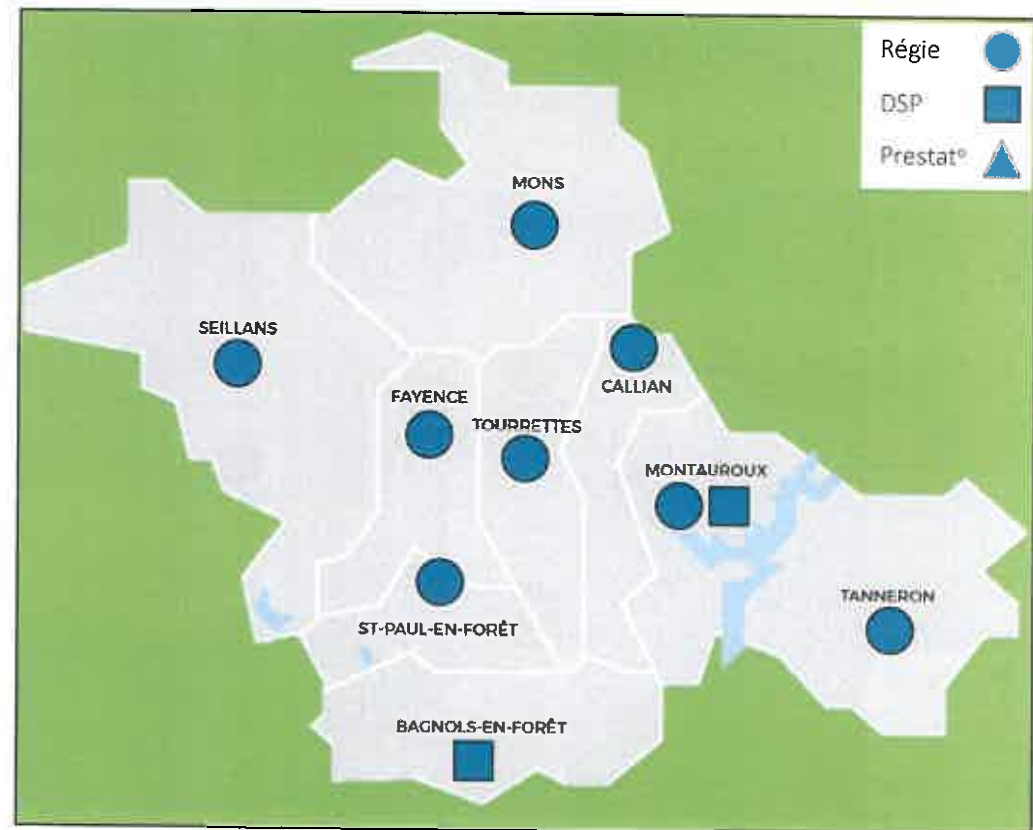


### La ressource

- La production d'eau est principalement assurée à partir des sources de la Siagnole. Seule Tanneron est autonome (prélèvement dans la Siagne).
- L'eau est fournie brute par E2S et potabilisée par les communes.

### La gestion des services

- La quasi-totalité des services sont exploités en régie.
- Seuls sont exploités en DSP le service de Bagnols et le secteur des Esterêts du Lac à Montauroux. Les 2 contrats s'achèveront le 31/12/2019.
- Dans la plupart des services, il est fait appel à des prestations ponctuelles (ex : recherche de fuites, maintenance électromécanique, etc.).



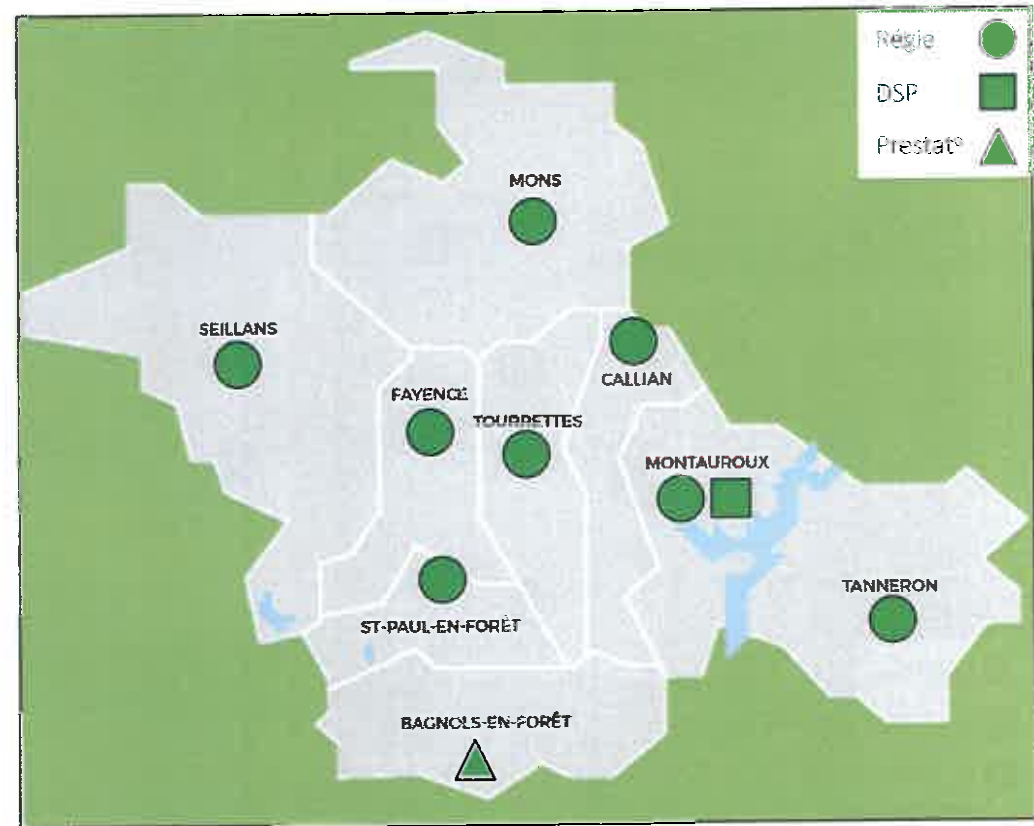
*Mode de gestion des services d'eau potable*

## Organisation générale



### La gestion des services

- La quasi-totalité des services sont exploités en régie.
- Seul est exploité en DSP le secteur des Esterêts du Lac à Montauroux. Le contrat s'achèvera le 31/12/2019.
- Le service de Bagnols fait l'objet d'un contrat de prestation global. Le contrat s'achèvera le 15/02/2020.
- Dans la plupart des services, il est fait appel à des prestations ponctuelles (ex : curage de réseaux).



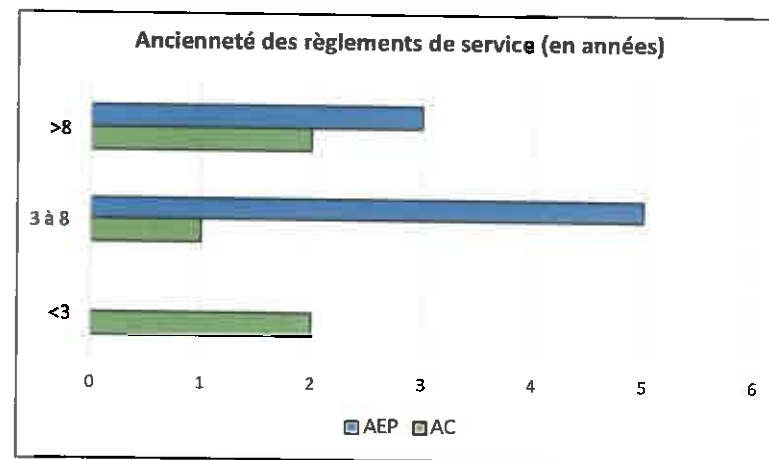
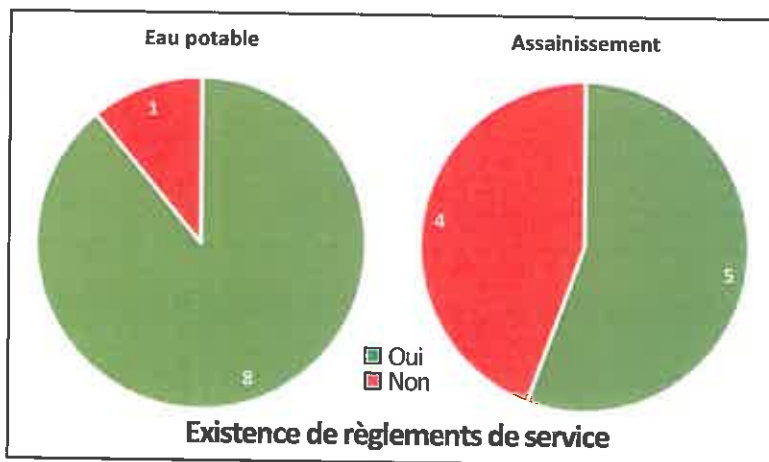
*Mode de gestion des services d'assainissement collectif*

# La conformité juridique

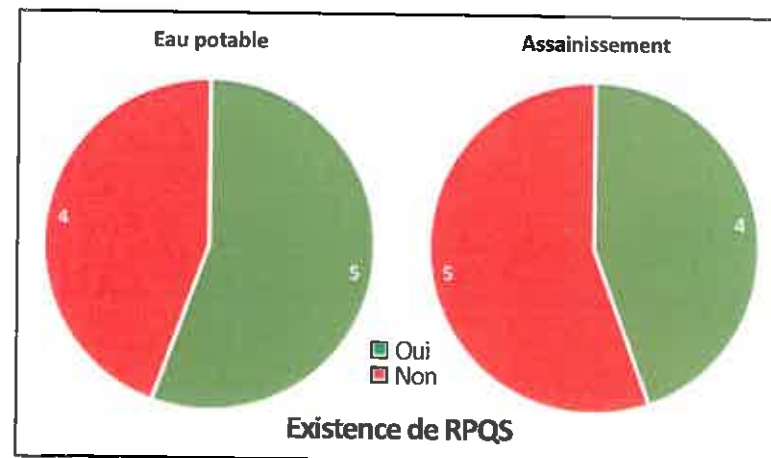


## Aperçu d'ensemble

- Aucune régie n'est dotée de statuts
- Les règlements de service sont parfois absents, souvent anciens et contiennent tous des dispositions discutables (fragiles, illégales, abusives)



- Il manque la moitié des RPQS
- Peu de saisies des données sur SISPEA (mais une minorité de services soumis à obligation)



## L'astreinte et les sujets connexes

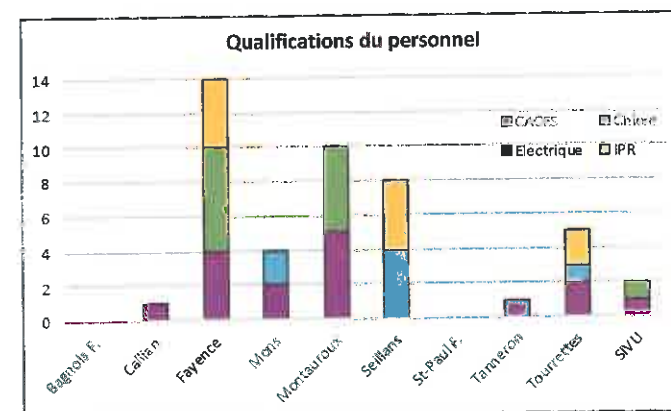


### Aperçu d'ensemble

- Tous les services disposent d'une **astreinte**, selon des modalités variées :
  - dans certains, elle fait l'objet d'une planification régulière et de procédures définies, dans d'autres, un agent assume plus ou moins seul cette surveillance avec une disponibilité parfois quasi-permanente, etc. ;
  - les modalités de compensation (récupérations, indemnités) sont diverses.
- La **télésurveillance** des ouvrages : la situation des services est hétérogène.

Commune	Bagnols F.	Callian	Fayence	Mons	Montauroux	Seillans	St-Paul F.	Tanneron	Tourrettes	SIVU
Télésurv. / alarmes	Oui	Partiel	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Partiel	Oui	Oui
Remarques		Alarme visuelle		En panne				Certains ouvrages		

- La détention **d'habilitations** est insuffisante : si dans 7 services des agents (16) détiennent des CACES (divers véhicules et engins), seuls 3 services ont des agents avec une habilitation électrique (12 agents) ou l'AIPR (10 agents).
- Aucun service du territoire ne semble doté de **plan de gestion de crise**.



## 2. LA TARIFICATION

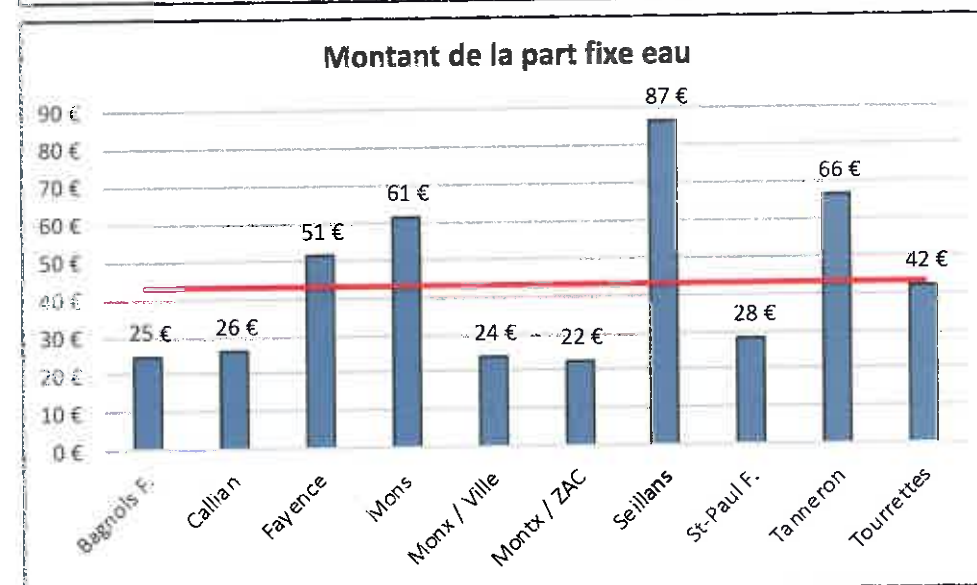
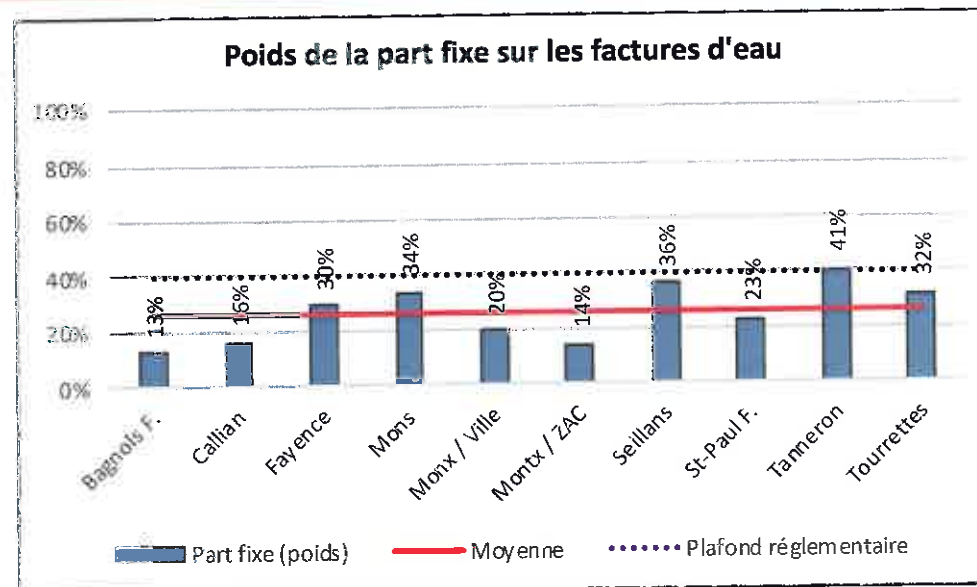
## La part fixe « eau »



### Une pratique conforme aux règles

- Respect des plafonds réglementaires.
- Des montants parfois élevés, qui pénalisent les petits consommateurs.

➔ *En cas de transfert, le plafond sera ramené à 30% de la facture de 120 m<sup>3</sup>.*





## Les tarifs de l'eau

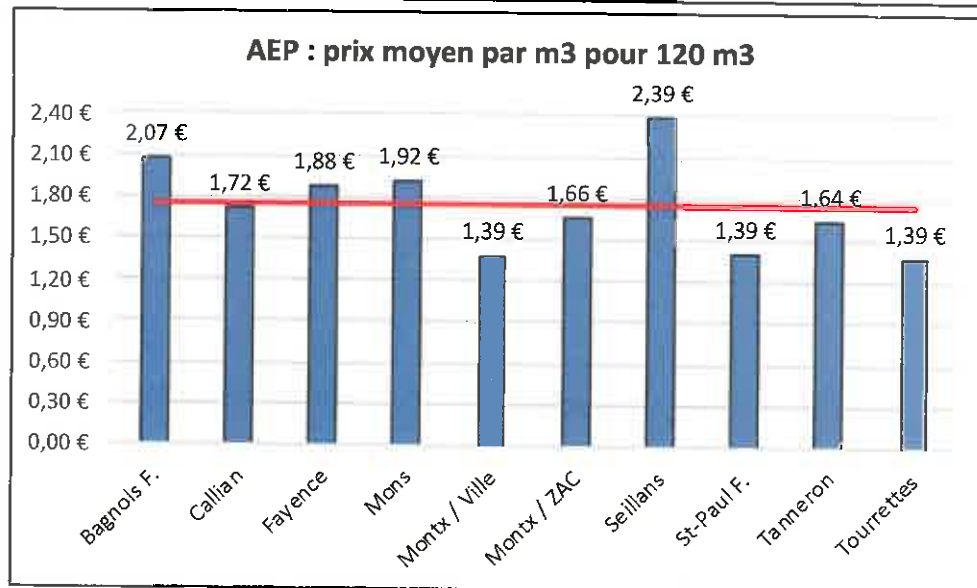
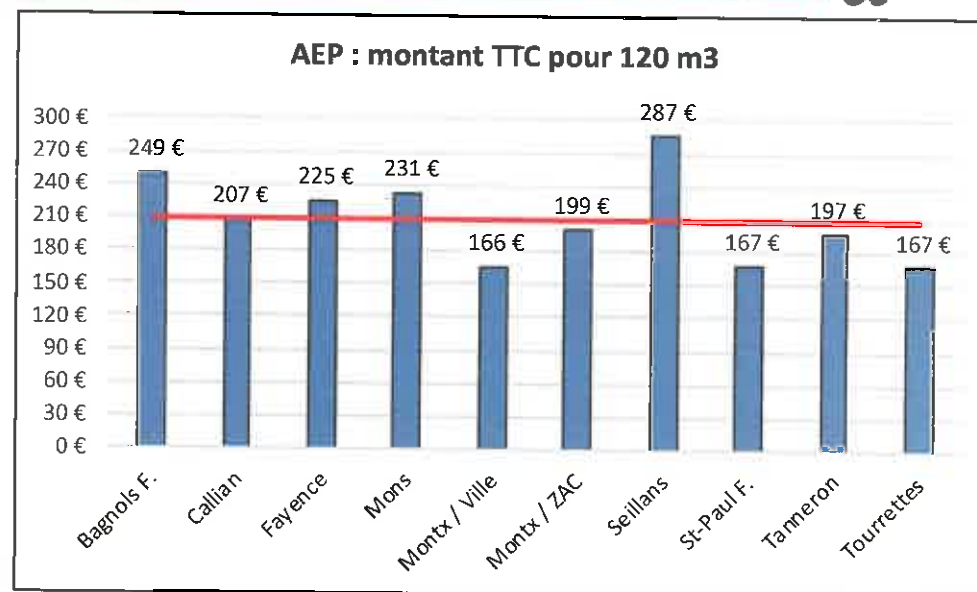


### Une relative homogénéité

- Une facture de 120 m<sup>3</sup> de 210 € TTC en moyenne.
- Un tarif moyen de 1,75 €/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.
- Le plus bas tarif est inférieur de 20% à la moyenne.
- De nombreux tarifs particuliers sur le territoire (agricole, collectivité, etc.) à la légalité souvent fragile (principe d'égalité)...

➔ *En cas de transfert, un assujettissement à la TVA de plein droit.*

*Nota : existence de tarifications saisonnières  
=> approximation dans les calculs du montant moyen.*



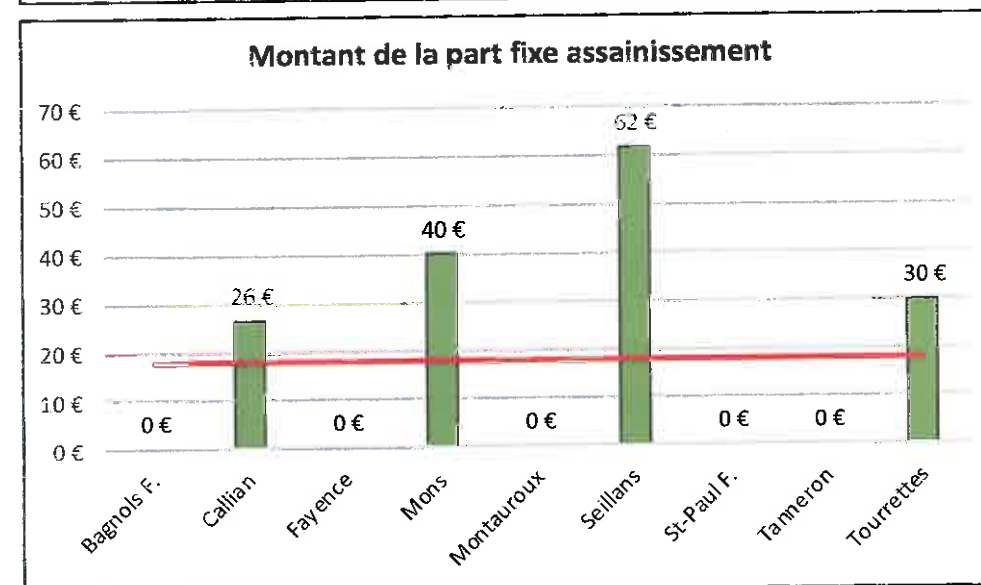
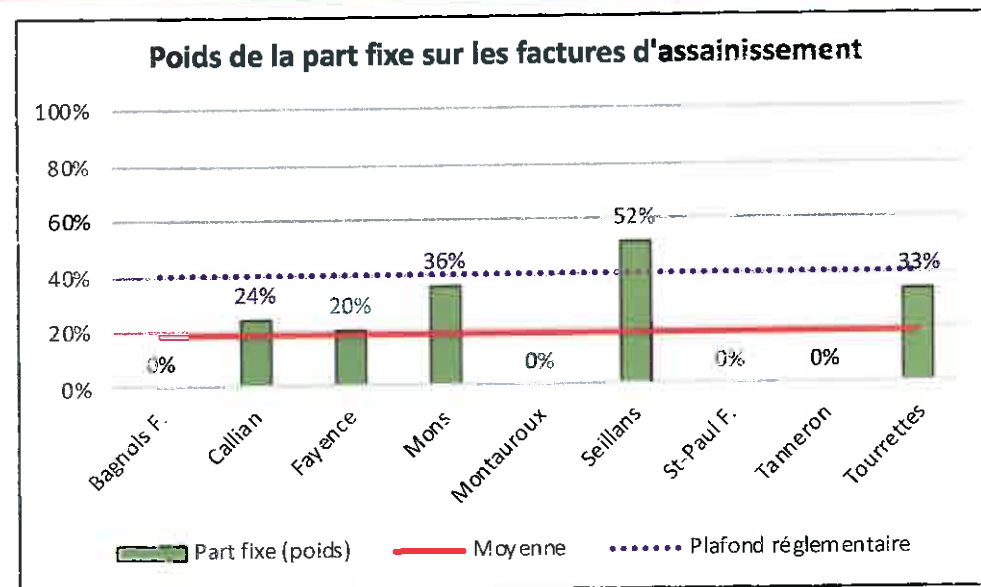
## La part fixe « assainissement »



### Une pratique moyennement répandue

- Près de la moitié des services n'appliquent aucune part fixe en assainissement.
- Quasiment tous respectent les plafonds réglementaires.

➤ En cas de transfert, le plafond sera ramené à 30% de la facture de 120 m<sup>3</sup>.



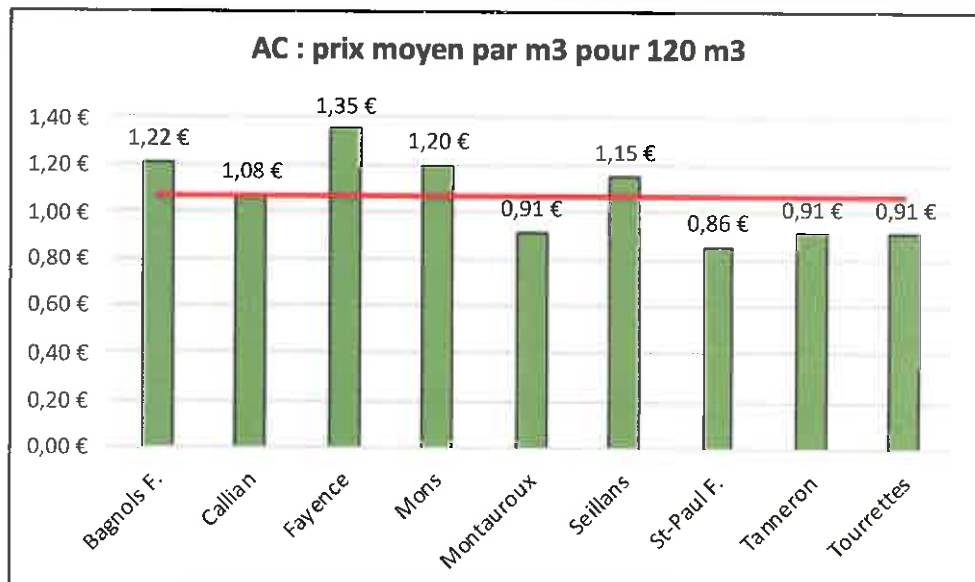
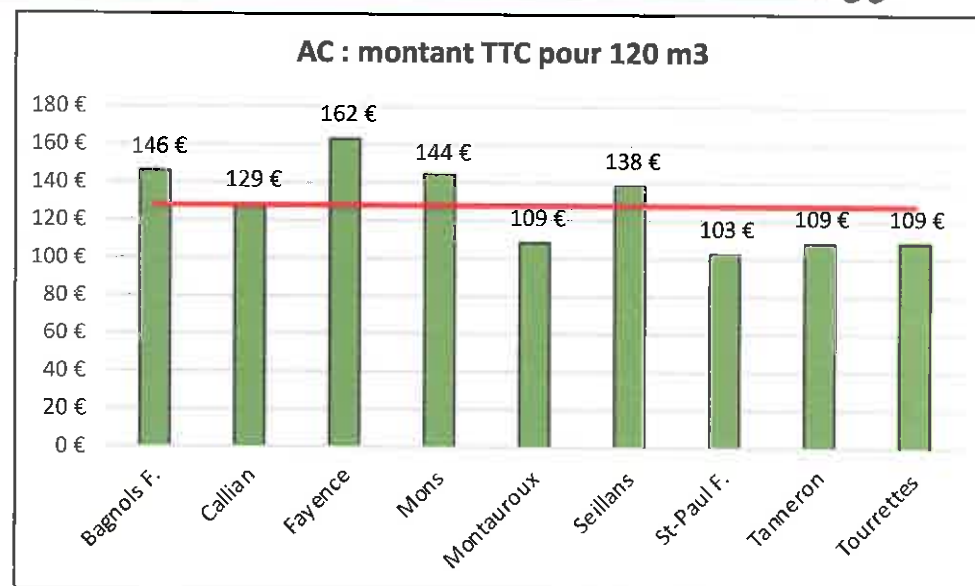
## Les tarifs de l'assainissement



### Une fourchette resserrée

- Une facture de 120 m<sup>3</sup> de 127 €TTC en moyenne.
- Un tarif moyen de 1,06 €TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.
- La quasi-totalité des tarifs sont dans une fourchette de +/-15% par rapport à la moyenne.

➤ *En régie, un assujettissement à la TVA sur option (seulement pratiqué par Mons) : en cas de transfert, un enjeu à évaluer*



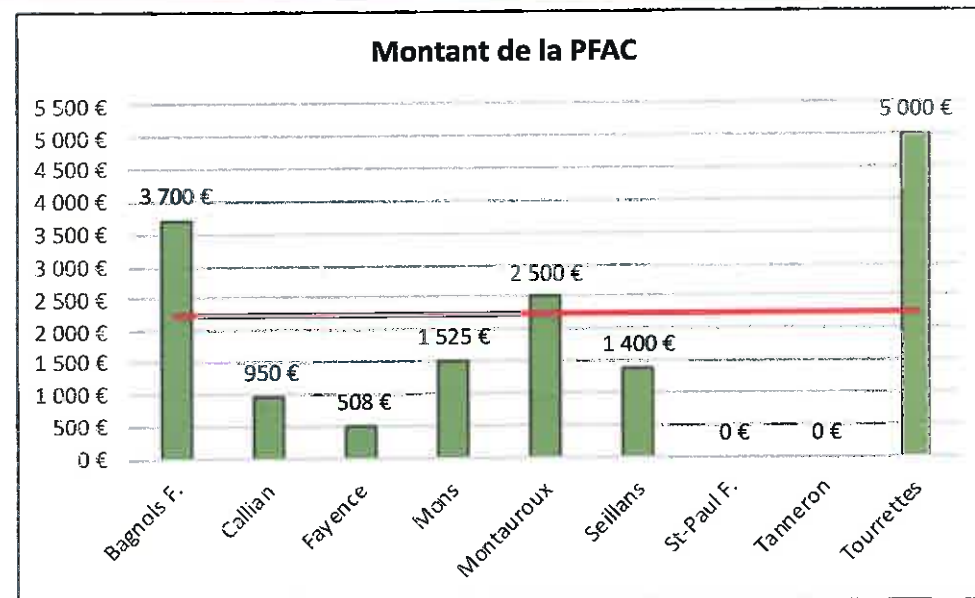
## La PFAC



### Une pratique hétérogène

- Un tiers des services ne semblent pas l'appliquer.
- Les autres appliquent des montants très divers : forfait, selon surface, etc.

➤ *Au vu des délibérations institutives, des modalités d'application à la validité incertaine (nombreux cas particuliers, tarification distincte immeubles neufs / existants, etc.).*



# Les tarifs

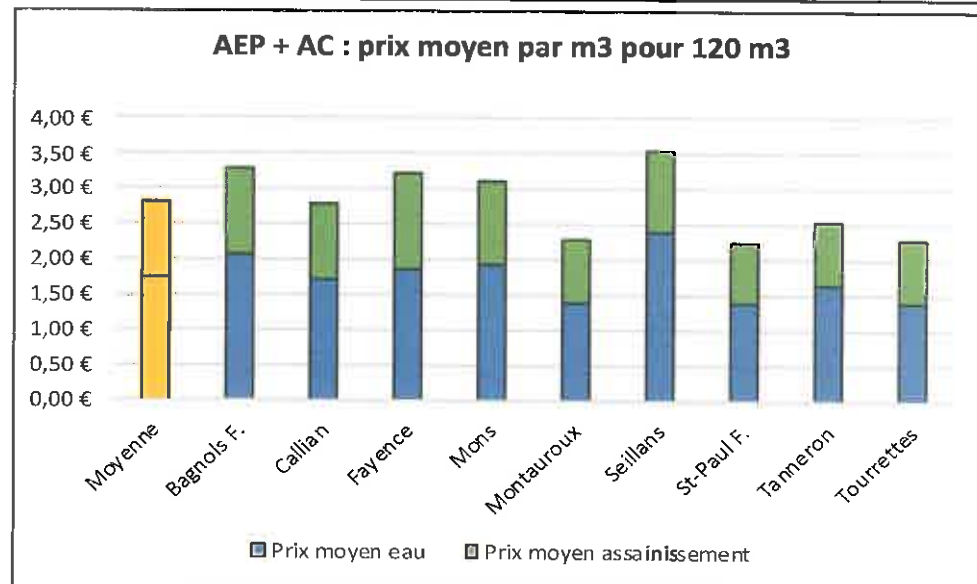
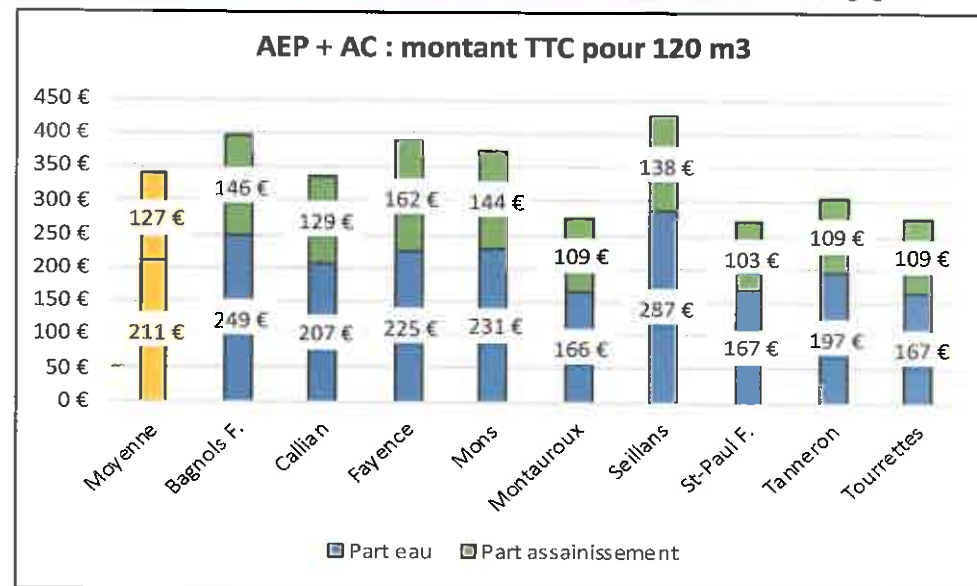


## Aperçu d'ensemble

- Une facture de 120 m<sup>3</sup> de 338 €TTC en moyenne.
- Un tarif moyen de 2,82 €TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.
- Des factures situées en 270 € (St-Paul) et 425 € (Seillans).

↘ Un niveau très inférieur à la moyenne nationale (4,03 €TTC/m<sup>3</sup>).

Nota : existence de tarifications saisonnières  
=> approximation dans les calculs du montant moyen.

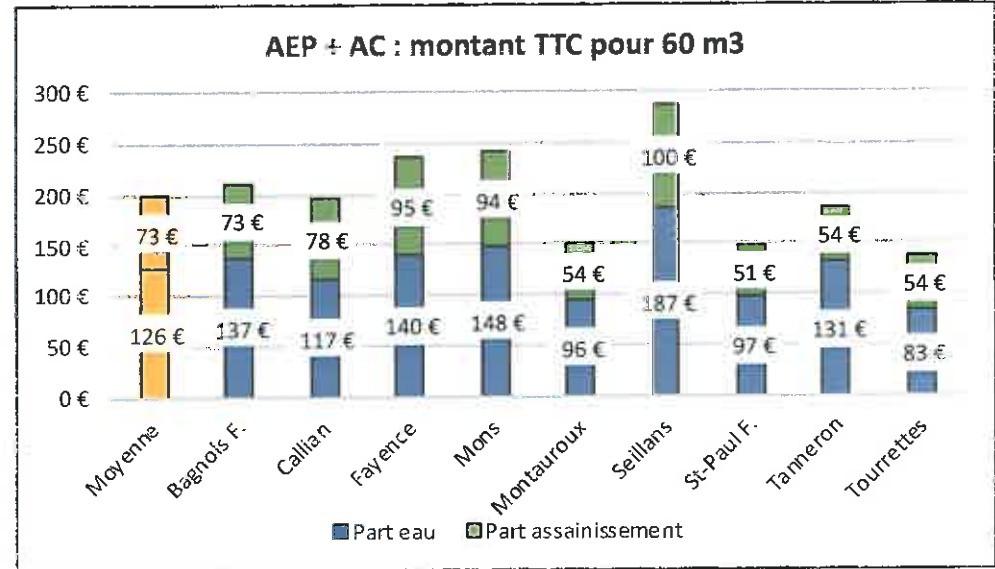


# Les tarifs

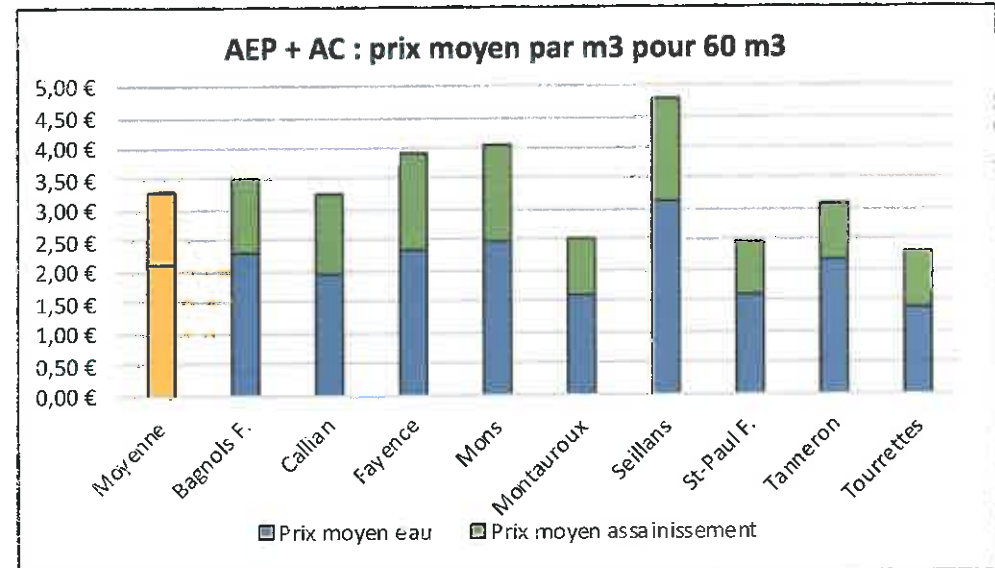


## Aperçu d'ensemble

- Une facture de 60 m3 de 199 €TTC en moyenne.
- Un tarif moyen de 3,32 €TTC/m3 pour 120 m3 (+0,50€/m3 par rapport à la facture de 120m3).
- Des factures situées en 148 € (St-Paul) et 287 € (Seillans).



↳ *Le poids de certaines parts fixes et l'effet de certaines tarifications peuvent impacter fortement les factures des plus petits consommateurs : un sujet particulier dans un territoire très touristique.*



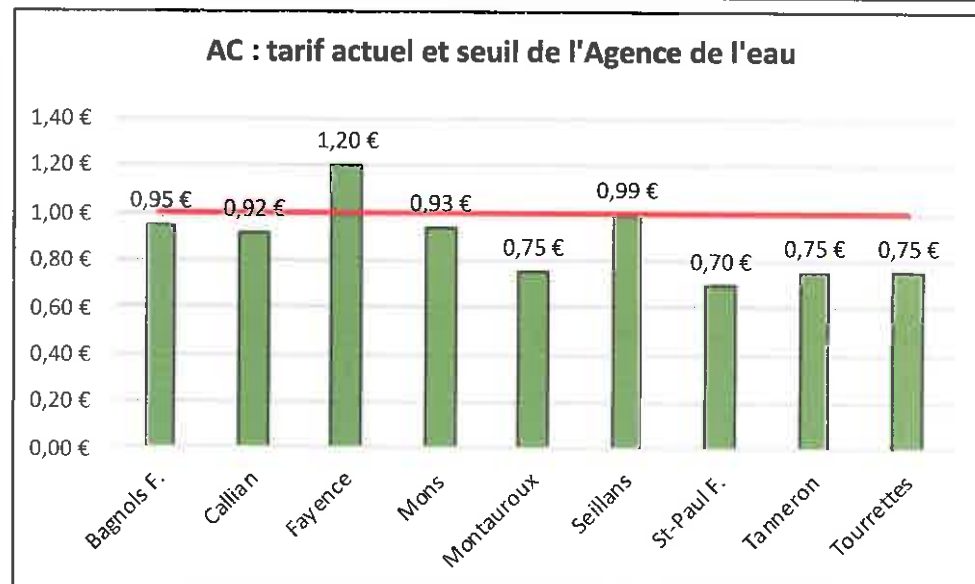
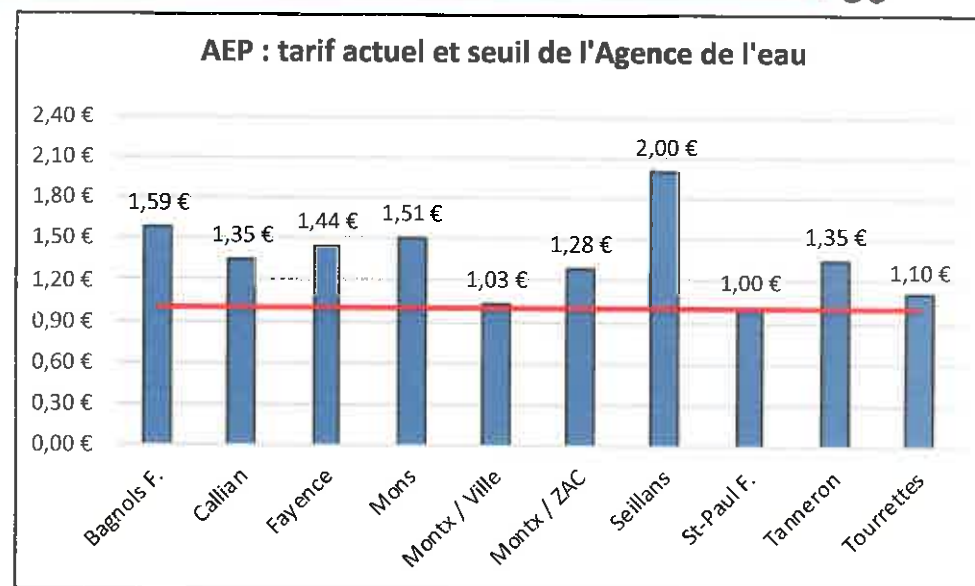
# Les tarifs au regard des seuils de l'Agence de l'eau



## Un tarif assainissement trop faible

- Dans le cadre du XI<sup>ème</sup> programme, l'Agence a fixé le tarif minimum pour l'éligibilité aux aides à 1 € pour 120 m<sup>3</sup> (hors taxes et redevances) : si le tarif est inférieur, les usagers du service doivent être sollicités prioritairement aux subventions (et avant de faire appel à la solidarité issue des usagers des autres services).

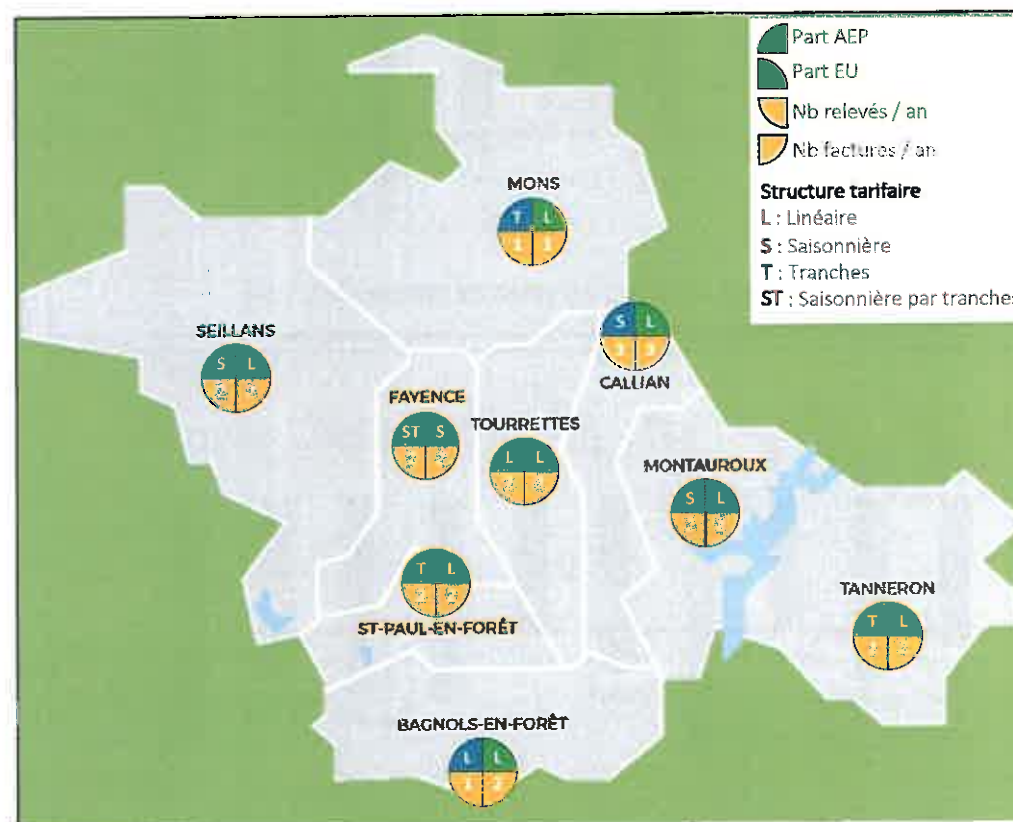
➤ *En l'état, les tarifs de l'assainissement sont globalement trop faibles (phénomène accentué par le large recours à des budgets communs AEP/EU).*



## La tarification

### Aperçu d'ensemble

- Une grande diversité de pratiques sur le territoire :
  - en termes de grilles tarifaires : 2 linéaires, 3 par tranches, 3 saisonnières et 1 saisonnière par tranches pour l'eau ; 8 linéaires et 1 saisonnière par tranches pour l'assainissement collectif
  - en termes de mise en œuvre : techniques de relevé (manuel / papier, manuel / électronique, radio), périodes et nombre de relevés (de 1 à 3 / an), nombre de factures (de 1 à 3 / an), recouvrement (6 régisseurs).



**Organisation de la tarification et de la facturation**

➔ *Un aspect essentiel en cas de transfert.*



## Zoom : la tarification en cas de transfert



### Le cadre général

- Le principe : l'obligation d'harmonisation au nom du principe d'égalité
- La mise en œuvre
  - Déterminer le niveau de recettes nécessaires pour équilibrer le budget communautaire
  - Programmer sur cette base une convergence « *dans un délai raisonnable* »

### Le cas de la CCPF

- Un sujet délicat compte tenu
  - de la grande diversité actuelle des pratiques tarifaires
  - de l'existence de nombreux budgets uniques eau / assainissement
  - de la sous-tarification de l'assainissement

#### ➤ *Approche préconisée*

- *Au démarrage : figer tarifs et structures tarifaires, stabiliser dépenses et recettes*
- *Parallèlement : travailler les simulations tarifaires (ajuster les seuils, évaluer les impacts, informer les abonnés, etc.)*
- *Enclencher la convergence*

### 3. LES ASPECTS FINANCIERS

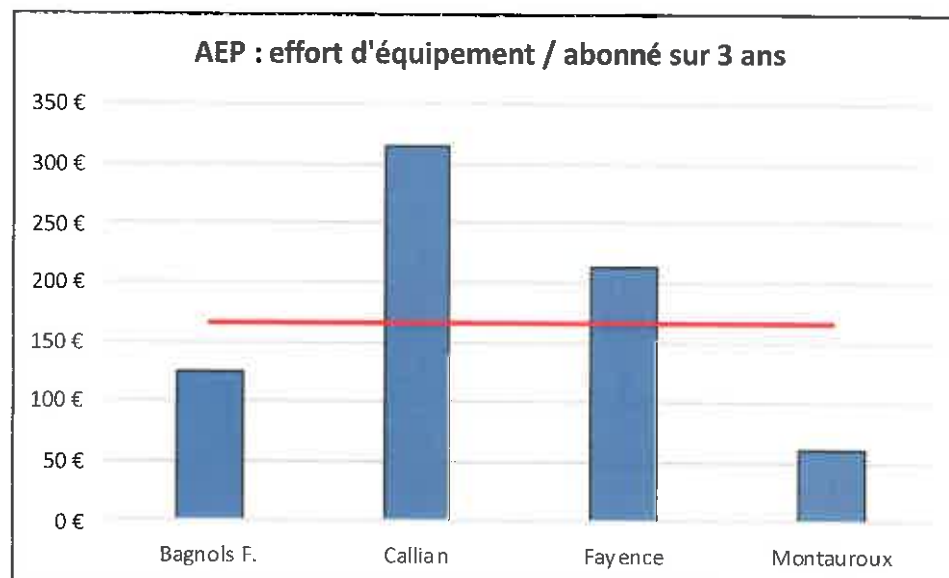
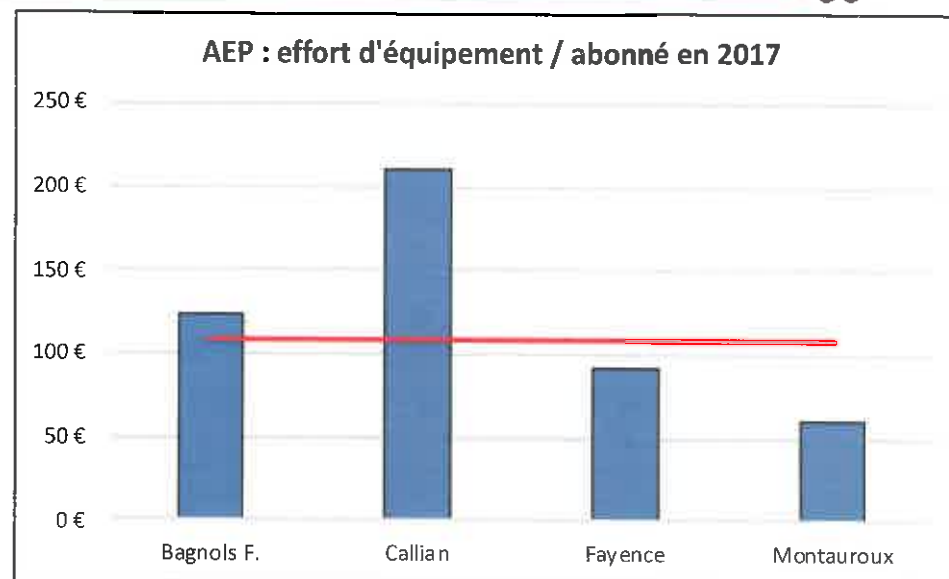
# L'effort d'équipement



## Aperçu d'ensemble

- Les 4 services disposant d'un budget « eau » ont investi 1,1 M€ en 2017, ce qui représente un effort d'équipement de 108 €/ab (moyenne pondérée).
- Sur la période 2015-2017, ils ont investi 1,7 M€, soit un effort cumulé de 166 €/ab.

➤ *Un net accroissement des investissements en 2017, qu'il serait certainement nécessaire de maintenir dans la durée (renouvellement de 1% / an du linéaire sur ces 4 services : ≈0,7 M€)*



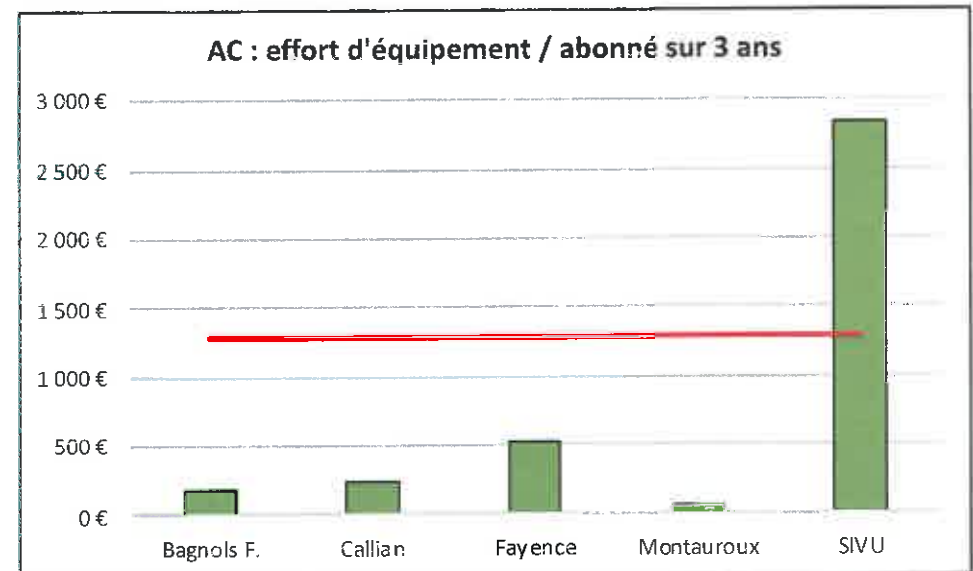
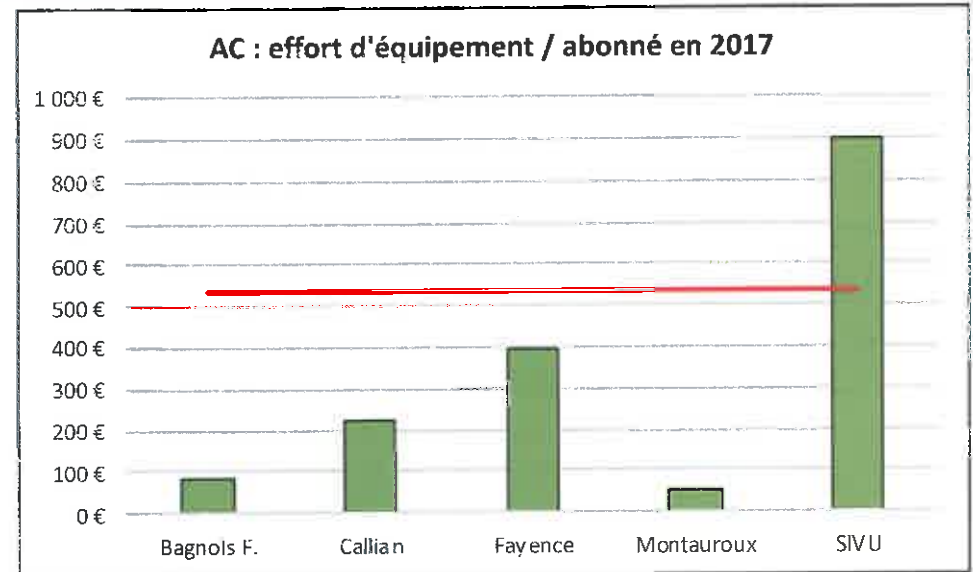
## L'effort d'équipement



### Aperçu d'ensemble

- Les 5 services disposant d'un budget « assainissement » ont investi 2,5 M€ en 2017, ce qui représente un effort d'équipement de 535 €/ab (moyenne pondérée)
- Sur la période 2015-2017, ils ont investi 6 M€, soit un effort annuel moyen de 1 283 €/ab.
- Cette situation est très fortement impactée par le SIVU Callian-Montauroux : il a engagé à lui seul 78% des dépenses d'équipement de ces 5 services (4,7 M€). En cumul les autres services ont investi 1,3 M€ en 3 ans (dont Fayence 0,96 M€).

➤ *Un niveau d'investissement faible au regard des besoins à venir.*



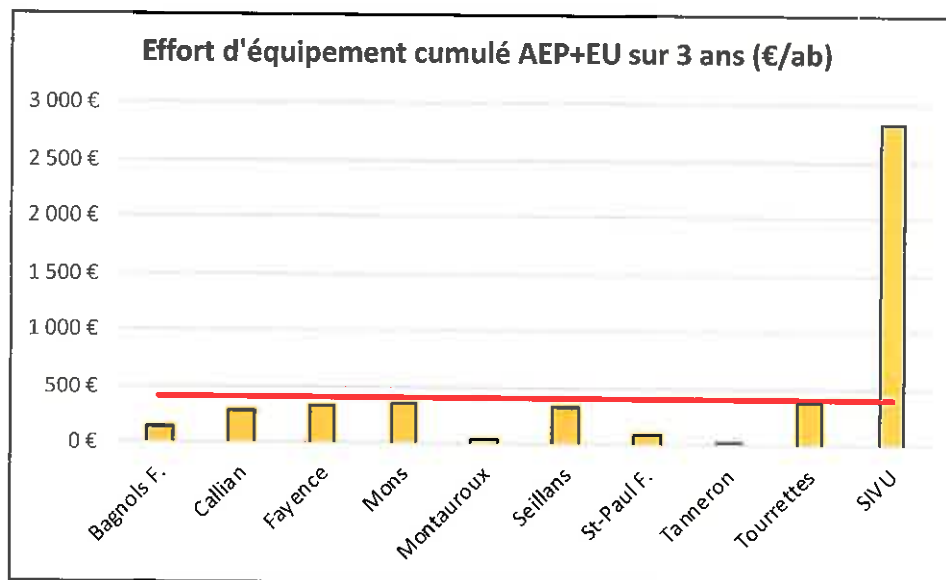
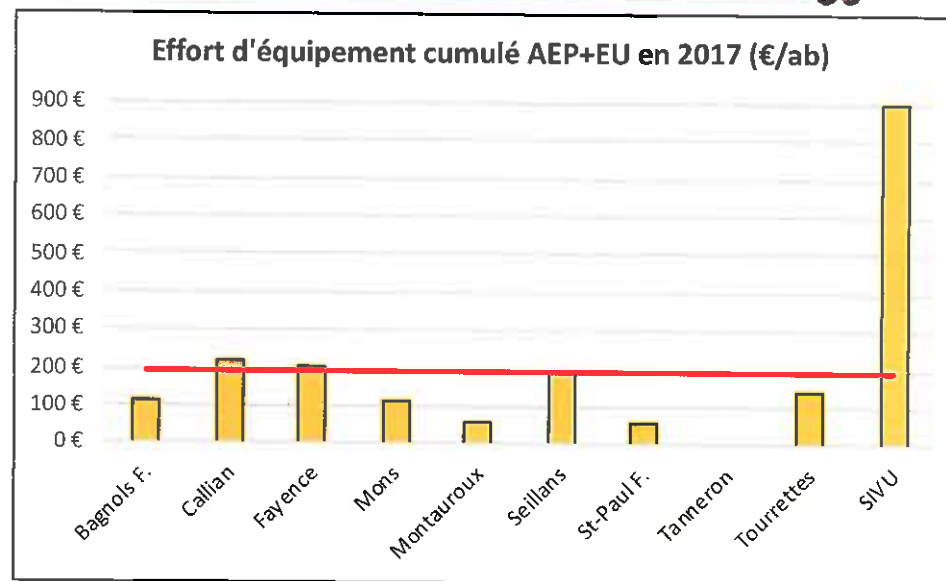
## L'effort d'équipement



### Aperçu d'ensemble sur tout le territoire

- Tous ensemble, les 9 communes et le SIVU ont investi 4,5 M€ en 2017 pour l'eau et l'assainissement, ce qui représente un effort d'équipement de **191 €/ab** (moyenne pondérée).
- Sur la période 2015-2017, ils ont investi 9,7 M€, soit un effort annuel moyen de **412 €/ab**.
- A cette échelle (toutes les communes, eau + assainissement), l'investissement du SIVU représente 48% des dépenses d'équipement du territoire sur la période : en cumul les autres services ont investi 5 M€ pour l'ensemble de leurs services (soit 215 €/ab).

➔ *Un niveau d'investissement faible dans plusieurs communes : sans doute des retards?*



## Les amortissements

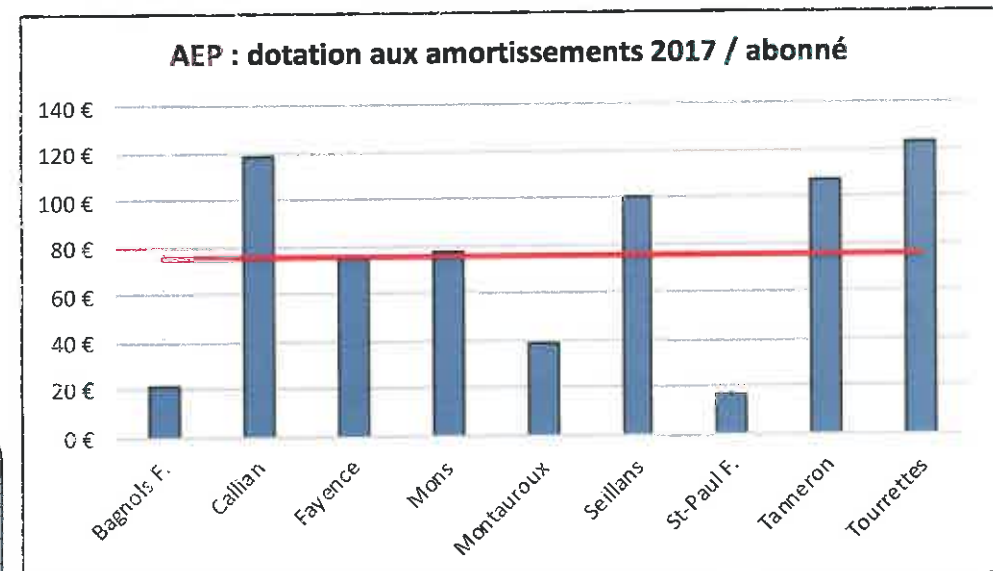
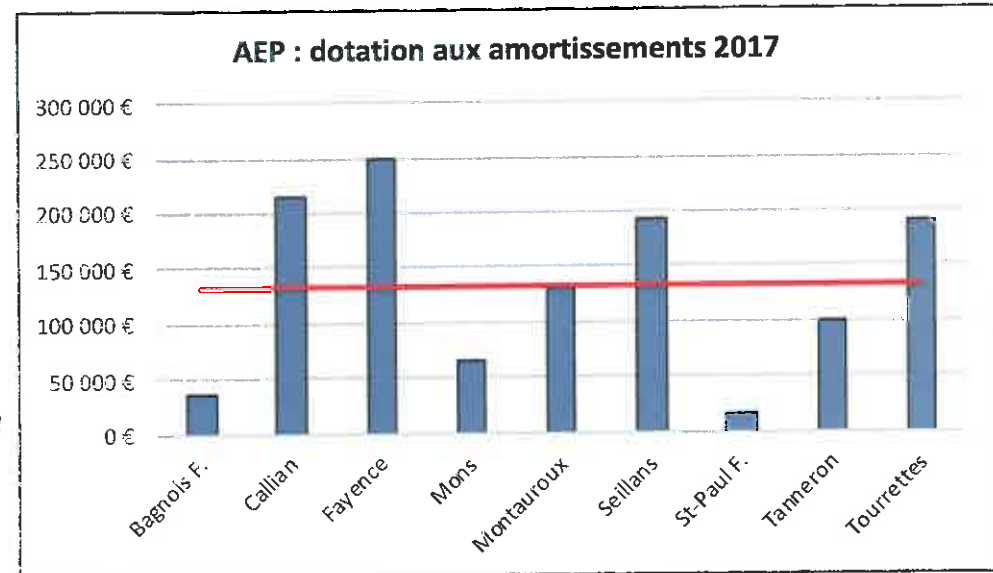


### Aperçu d'ensemble

- En 2017, les services ont inscrit 1,2 M€ au titre des amortissements, soit en moyenne 75 €/ab (fourchette de 17 à 123 €/ab).
- Pour les services avec budget commun eau / assainissement, le montant de la dotation a été évalué par retraitement de l'actif : il existe donc une marge d'erreur.
- A Saint-Paul en Forêt, un « nettoyage » de l'actif est en cours et ce retraitement n'a pas été possible. La dotation (17 k€) englobe donc eau et assainissement.
- Les durées retenues pour les réseaux vont de 30 à 50 ans ; pour les ouvrages de 15 à 40 ans.

➔ *Un niveau d'amortissement sans doute insuffisant au vu du patrimoine*

(ex : 520 km de réseaux, soit une VAN de ≈130 M€).



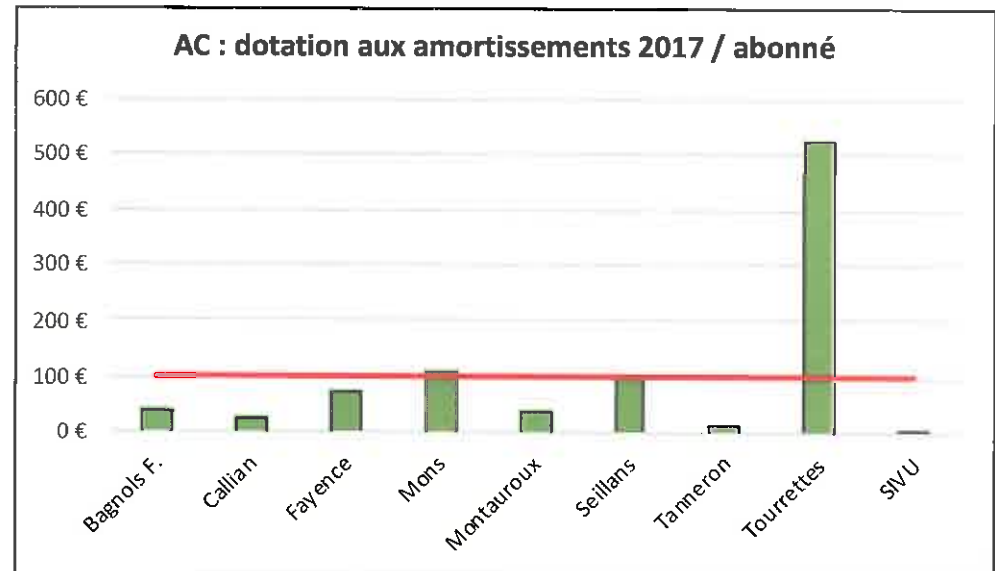
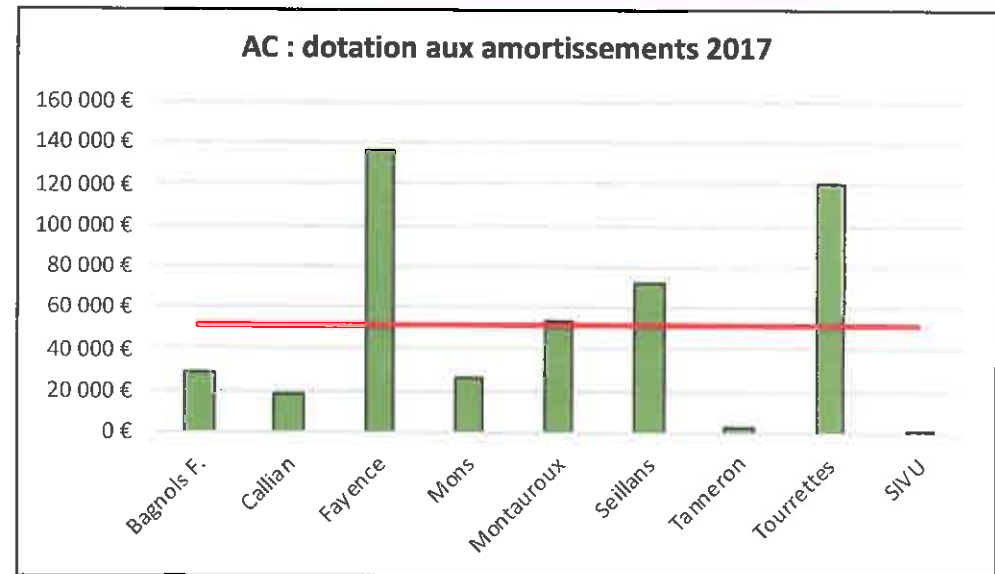
## Les amortissements



### Aperçu d'ensemble

- En 2017, les services ont inscrit 460 k€ au titre des amortissements, soit en moyenne 103 €/ab (fourchette de 2 à 525 €/ab).
- La moyenne est fortement impactée par la pratique de Tourrettes, qui représente la moitié de ce total.
- La dotation du SIVU est quasi-nulle en 2017 (STEP pas introduite à l'actif mais =130k€ à prévoir).
- Pour les services avec budget commun eau / assainissement, le montant de la dotation a été évalué par retraitement de l'actif : il existe donc une marge d'erreur.
- Les durées retenues pour les réseaux vont de 30 à 60 ans ; pour les gros ouvrages de 10 à 60 ans.

➔ *Un niveau d'amortissement sans doute insuffisant au vu du patrimoine et certaines durées inadaptées.*



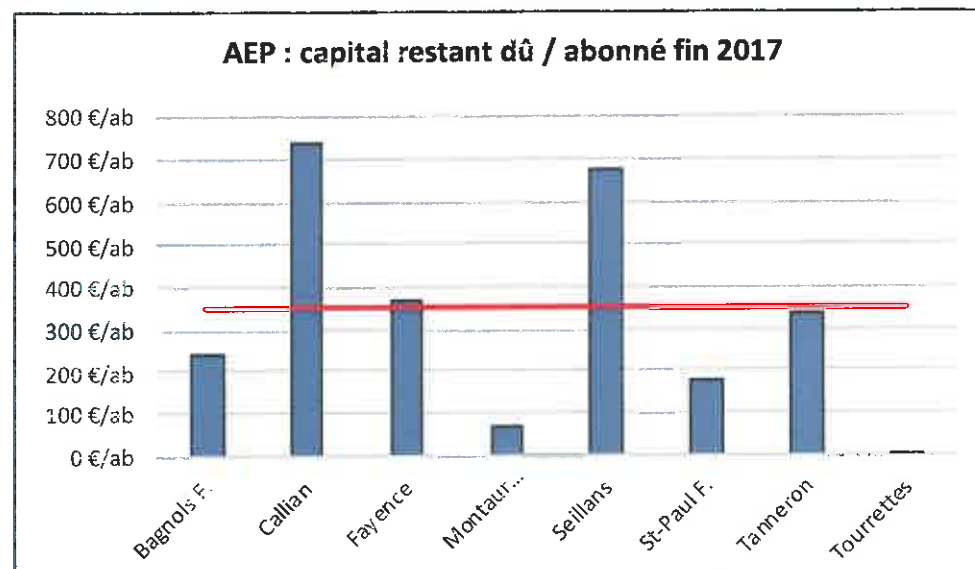
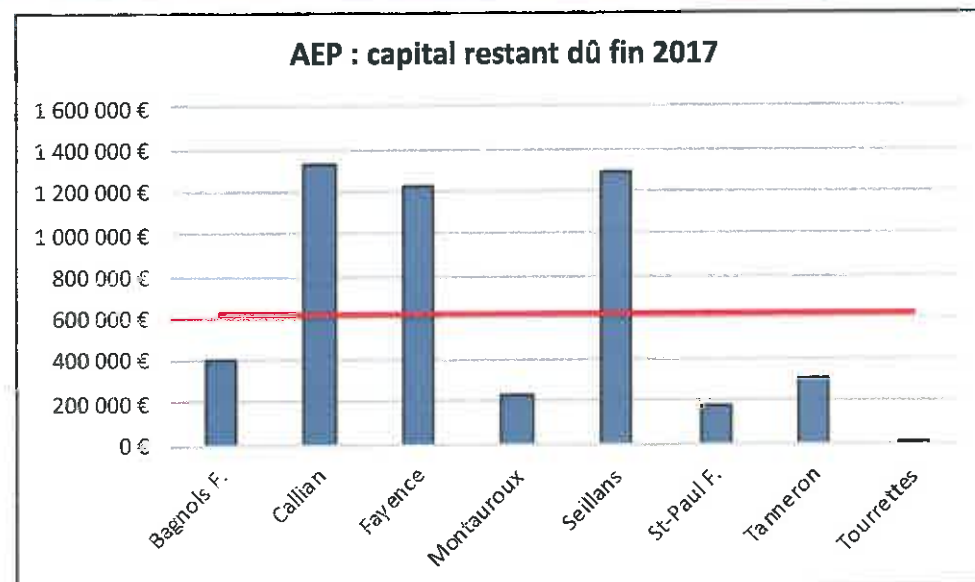
## La dette



### Aperçu d'ensemble

- Fin 2017, la quasi-totalité des services étaient endettés.
- L'endettement moyen / service était de 620 k€, pour un capital restant dû cumulé de 4,9 M€.
- 3 services concentraient 78% du stock de dette : Callian, Fayence et Seillans.
- L'endettement moyen / ab était de 354€ (valeur pondérée).

➤ *Un endettement globalement maîtrisé mais qui pèse lourd dans certains services (Callian, Seillans).*





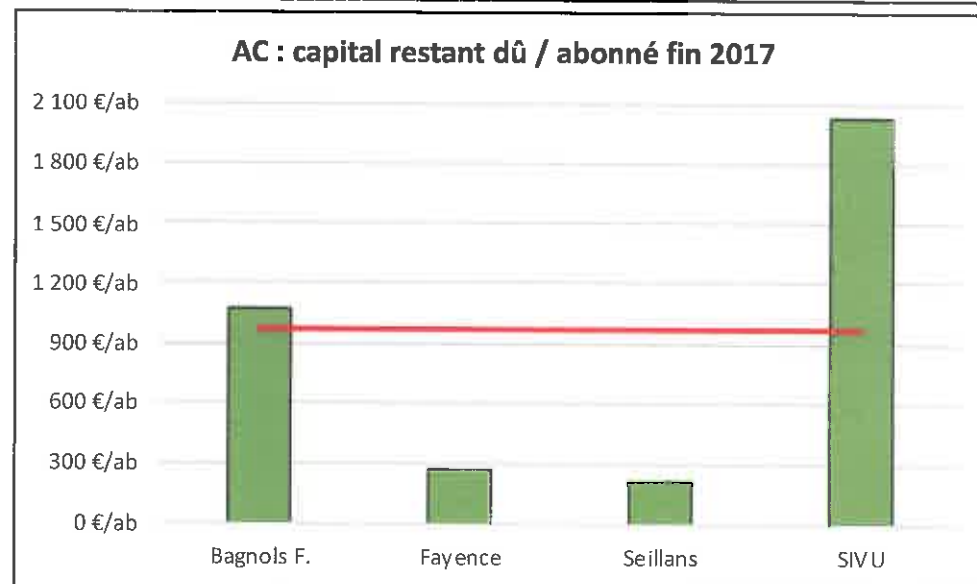
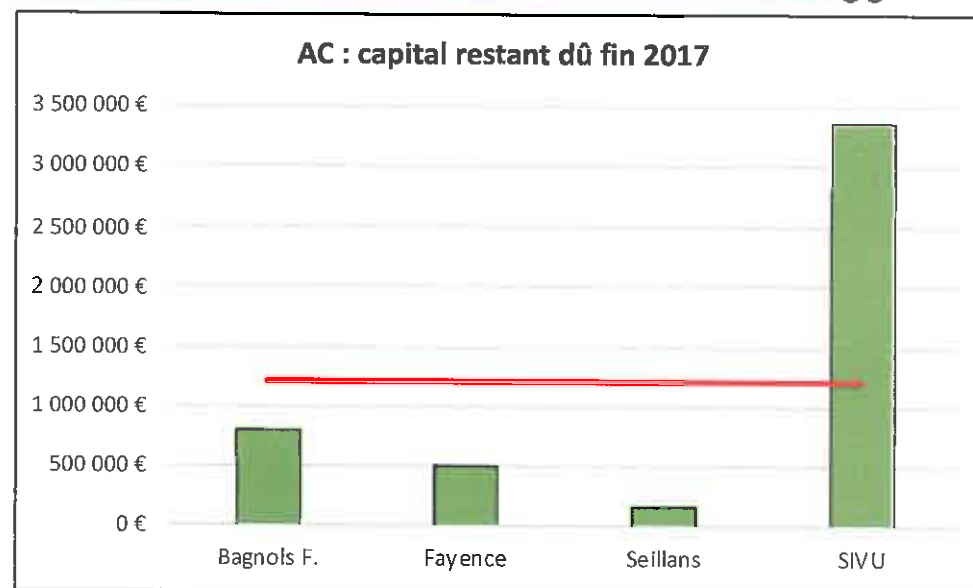
# La dette



## Aperçu d'ensemble

- Fin 2017, la moitié des services étaient endettés.
- L'endettement moyen / service était de 1,2 M€, pour un capital restant dû cumulé de 4,8 M€.
- 1 service concentrait 70% du stock de dette : le SIVU Callian-Montauroux (3,4 M€, dont 1,4 M€ de prêt-relais soldé en 2019).
- L'endettement moyen / ab était de 969€ (valeur pondérée).

➤ *Des services qui conservent une capacité d'endettement, utile dans la perspective de nouveaux investissements (ex: STEP).*

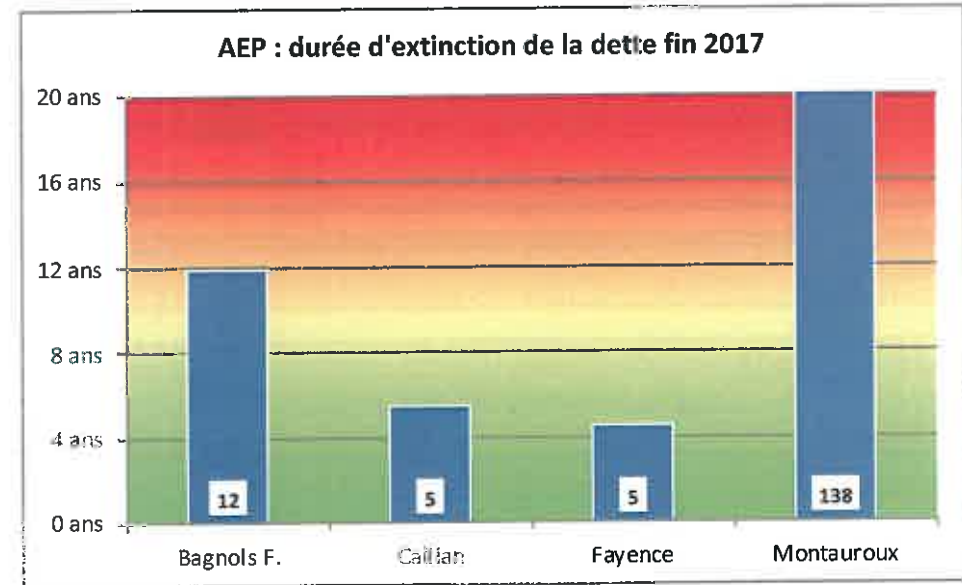


## La dette



### Poids dans les finances des services

- La durée d'extinction de la dette eau est bonne pour 2 services (Callian, Fayence). Bagnols a souscrit un emprunt en 2017 ce qui impacte sa performance.
- La situation est en revanche préoccupante pour 1 service (Montauroux).
- Dans les autres services endettés, cet indicateur n'a pas de sens en raison de l'utilisation d'un budget unique eau / assainissement.
- Dans les services d'assainissement, l'indicateur est seulement calculable pour Fayence : la valeur est très bonne (3 ans).



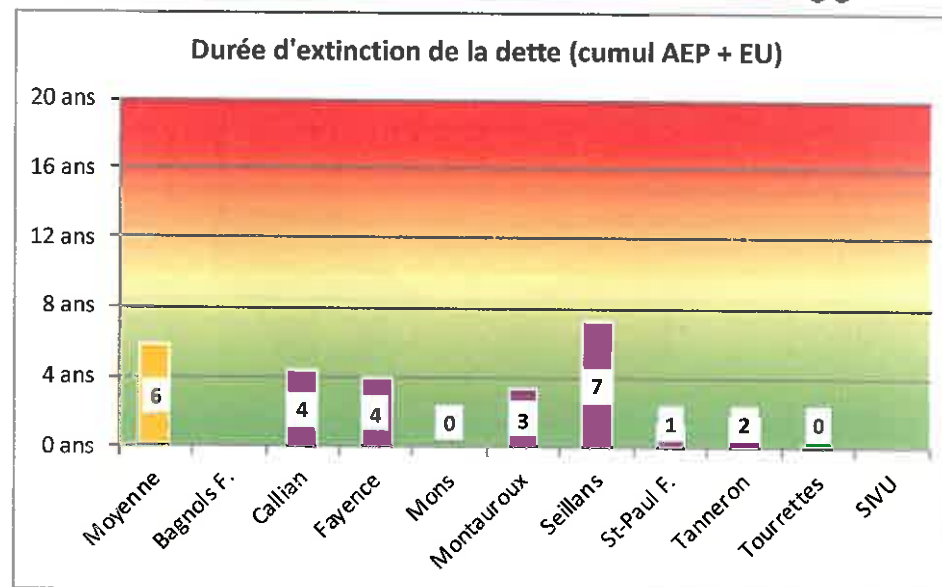
➤ *Des situations hétérogènes, à étudier sur de plus longues périodes pour pouvoir dégager des tendances.*

## La dette

### Poids dans les finances des services

- La durée d'extinction de la dette globale, au vu des flux financiers globaux des services en 2017 (eau + assainissement,) est tout à fait correcte (moyenne <6 ans).
- Sur l'exercice 2017, 2 services (Bagnols, SIVU) ont une épargne brute globale négative ; l'indicateur ne peut donc être calculé. Sur 3 ans, leur situation est fluctuante, signe d'une certaine fragilité.

↘ Une dette limitée à l'échelle du territoire et, en cumul, en rapport avec les capacités de financement des services. Cela donne des marges de manœuvre dans l'hypothèse d'un transfert.



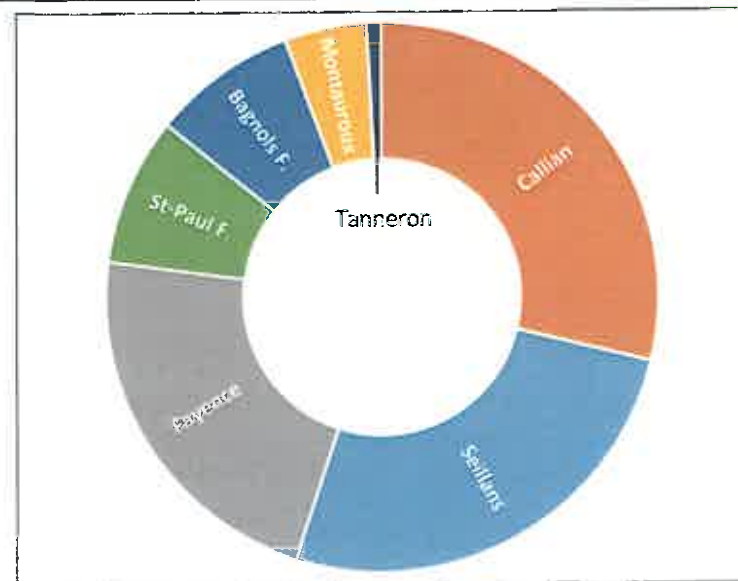
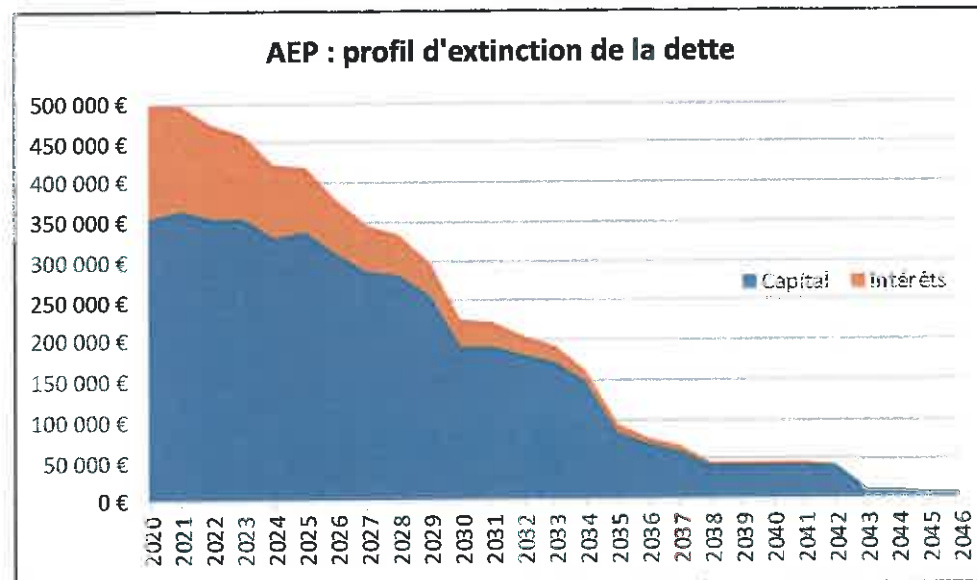
## La dette



### Projection en 2020

- Un stock de 4,4 M€.
- Une décroissance assez rapide des annuités.
- Une quasi-extinction en 2038 et une extinction complète en 2046.
- De possibles nouveaux emprunts en 2018 et 2019 (ex : Callian 2019, autres ?).

➤ *Dans l'hypothèse du transfert, le niveau des annuités aura diminué de moitié dans une dizaine d'années, libérant de nouvelles capacités.*

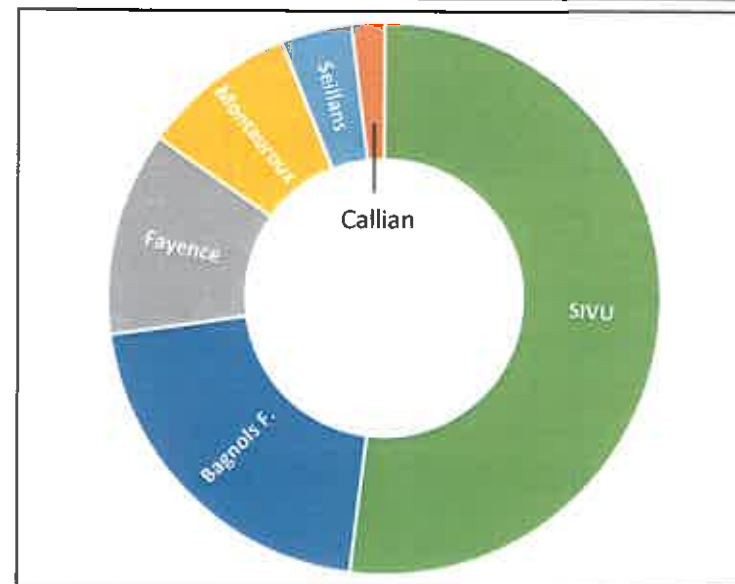
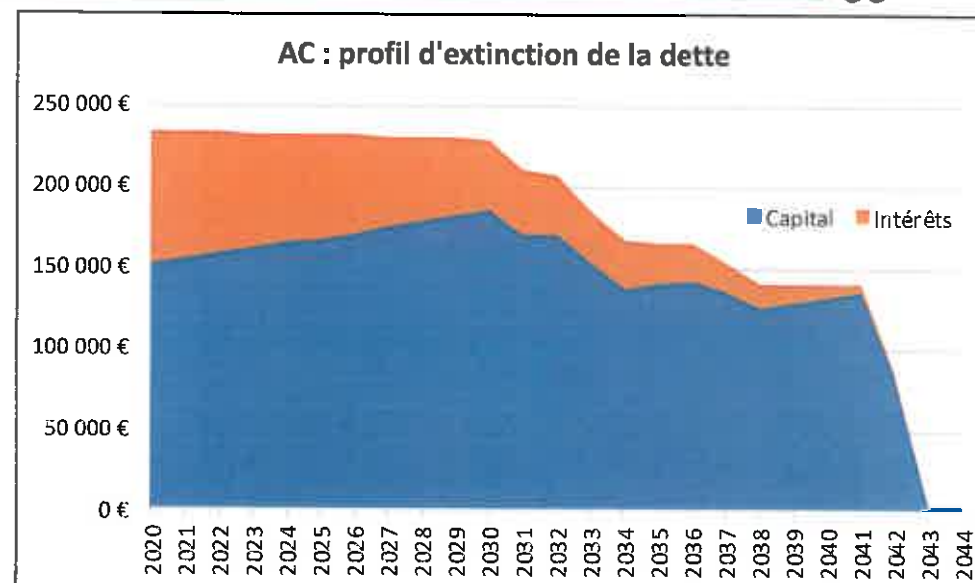


## La dette

### Projection en 2020

- Un stock de 3,5 M€.
- Une extinction complète en 2043.
- De possibles nouveaux emprunts en 2018 et 2019 (ex : Callian 2019, autres ?).

➔ *Un profil d'extinction peu favorable : pas d'évolution sensible de la charge avant près de 15 ans.*



## La situation financière générale



### Aperçu d'ensemble

- La moitié des services tiennent, comme la loi les y autorise, un seul budget pour l'eau et l'assainissement. Ils ne font toutefois pas un suivi des flux financiers propres à chaque service et raisonnent globalement.
- Cela empêche toute analyse financière propre à chaque service.
- A ce stade, il faut donc raisonner en flux globaux. En agrégeant les CA 2017 on relève :
  - 2,4 M€ d'excédents reportés de 2016 et 5,9 M€ de résultat cumulé fin 2017 (4,3 + 1,6)
  - une épargne brute qui représente 25% des recettes de fonctionnement
  - un autofinancement net de 1,3 M€
  - une durée d'extinction de la dette de 6 ans

➤ *En grandes masses à l'échelle du territoire, la situation financière est donc bonne.*

<b>AEP+AC. Synthèse des charges 2017</b>	
011. Charges à caractère général	3 624 644 €
012. Salaires	1 291 996 €
65. Autres charges de gestion courante	262 113 €
66. Charges financières	190 660 €
67. Charges exceptionnelles	111 954 €
6811. Amortissements des immobilisations	1 657 766 €
<b>Total</b>	<b>7 139 135 €</b>
Déficits reportés de 2016	81 571 €

<b>AEP+AC. Synthèse des recettes 2017</b>	
70. Produits d'exploitation	7 094 093 €
747. Subvention d'exploitation	48 463 €
75. Autres produits gestion courante	26 845 €
76. Produits financiers	0 €
77. Produits exceptionnels	82 100 €
777. Amortissement des subventions	471 686 €
<b>Total</b>	<b>7 723 187 €</b>
Excédents reportés de 2016	2 475 751 €

### Données agrégées AEP + EU

Epargne brute	1 770 132 €
RRF	7 142 556 €
Taux de couverture RRF	25%
Annuité capital	415 198 €
Autofinancement net	1 354 934 €
Capital dû fin 2017	9 790 789 €
Extinction de la dette	6 ans

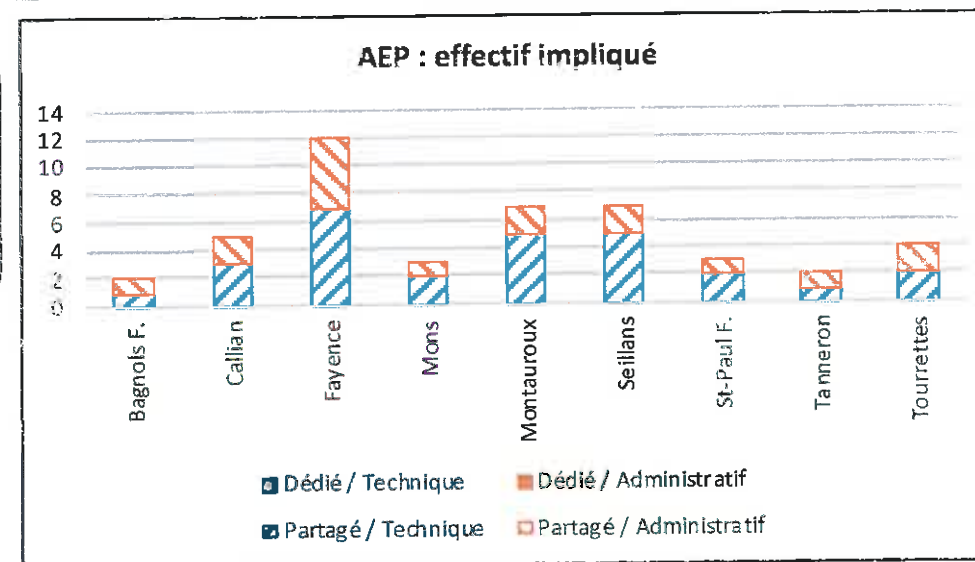
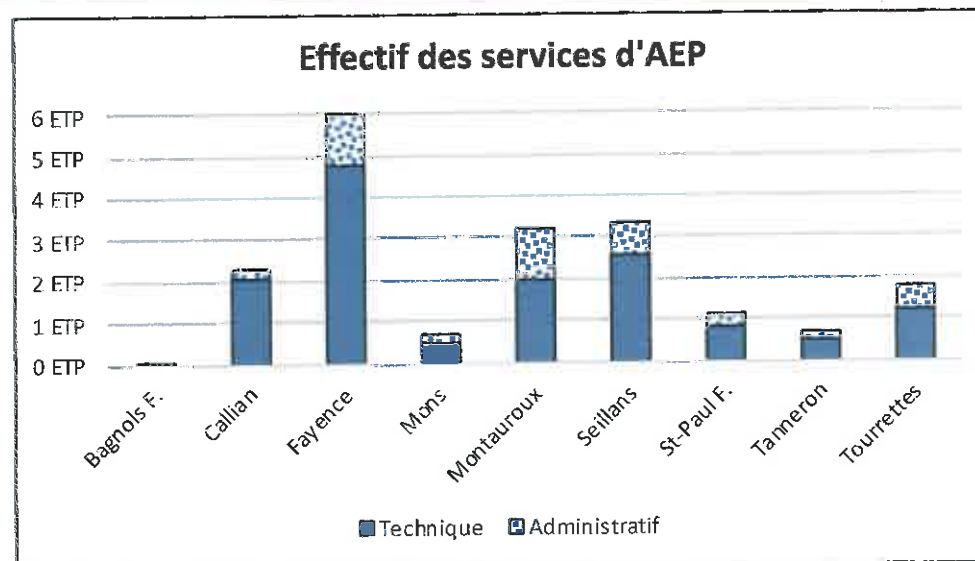
## 4. LE PERSONNEL

## Le personnel

### Les services d'eau potable

- En cumul, les communes estiment l'effectif mobilisé dans les services d'eau à 19,3 ETP :
  - 14,5 pour les tâches techniques
  - 4,8 pour les tâches administratives.
- Au total, 45 personnes sont impliquées, 28 techniques + 17 administratives.

➤ *Aucune personne n'est déclarée affectée à l'eau potable à 100%, mais un grand nombre sont partagées entre les services d'eau et d'assainissement.*





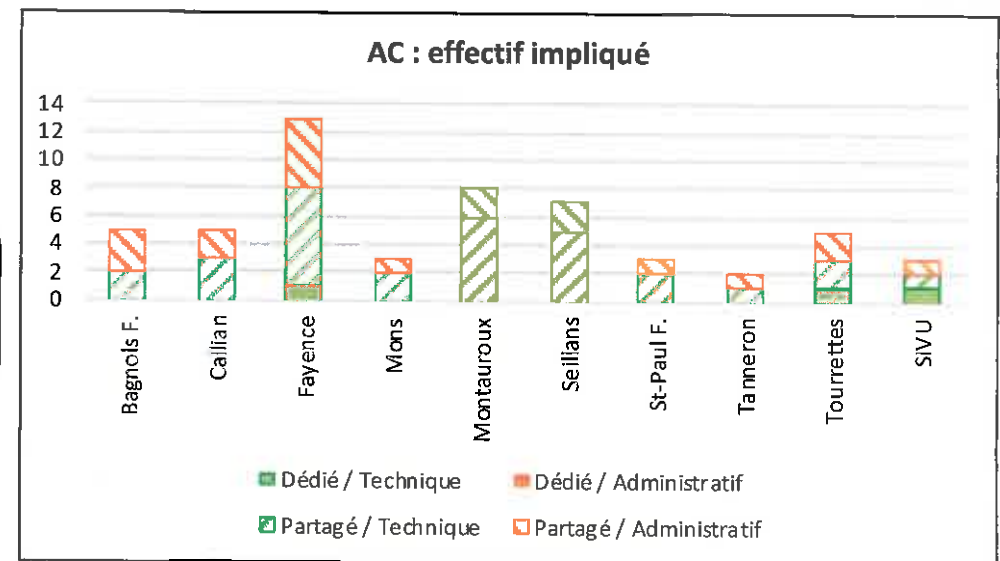
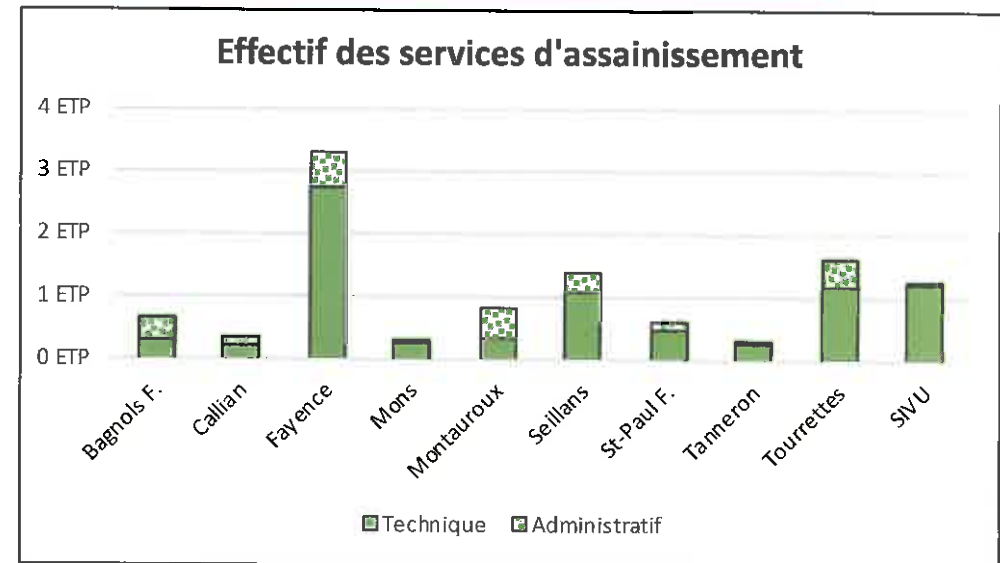
## Le personnel



### Les services d'assainissement collectif

- En cumul, les communes estiment l'effectif mobilisé dans les services d'eau à 10,6 ETP :
  - 8,1 pour les tâches techniques
  - 2,5 pour les tâches administratives.
- Au total, 54 personnes sont impliquées, 31 techniques + 23 administratives.
- 3 agents techniques sont déclarés affectés à l'assainissement à 100% : à Fayence, Tourrettes et au SIVU.

➔ La quasi-totalité du personnel est partagé entre les services d'eau et d'assainissement.



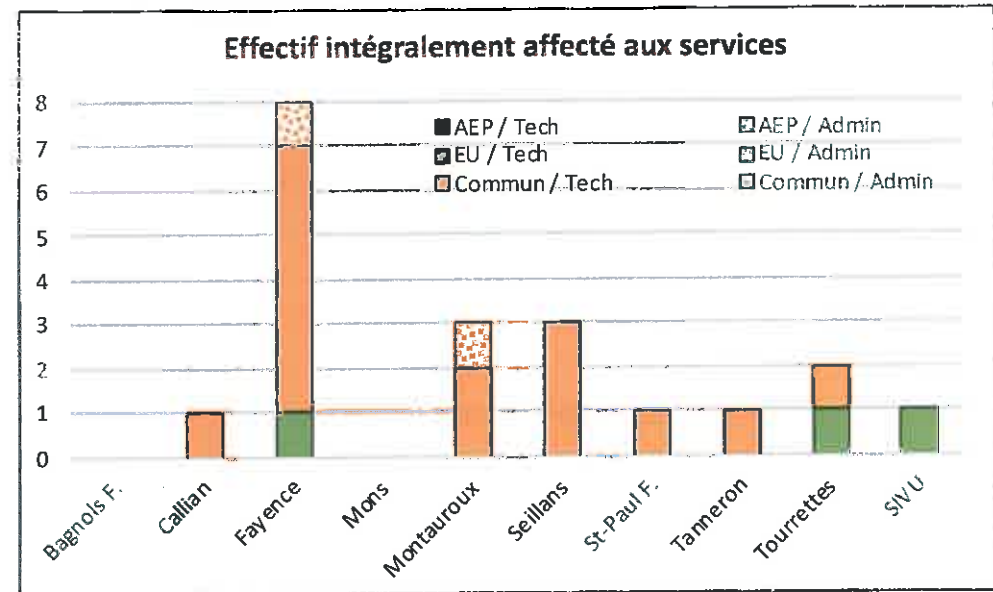
## Le personnel



### Aperçu d'ensemble

- Les services eau et assainissement sont très imbriqués : de nombreuses personnes interviennent pour les 2.
- Parmi elles, 17 sont déclarées 100% affectées aux 2 services : 15 sur des postes techniques + 2 sur des postes administratifs.
- Les communes et le SIVU affectent donc 20 personnes aux services d'eau et d'assainissement collectif : 18 de profil technique, dont 3 dédiées à l'assainissement et 15 dédiées à l'eau et l'assainissement, et 2 de profil administratif, dédiées à l'eau et à l'assainissement.

➤ *Le service de Fayence est le plus structuré, avec un total de 8 personnes dédiés, soit près de la moitié de l'effectif global.*



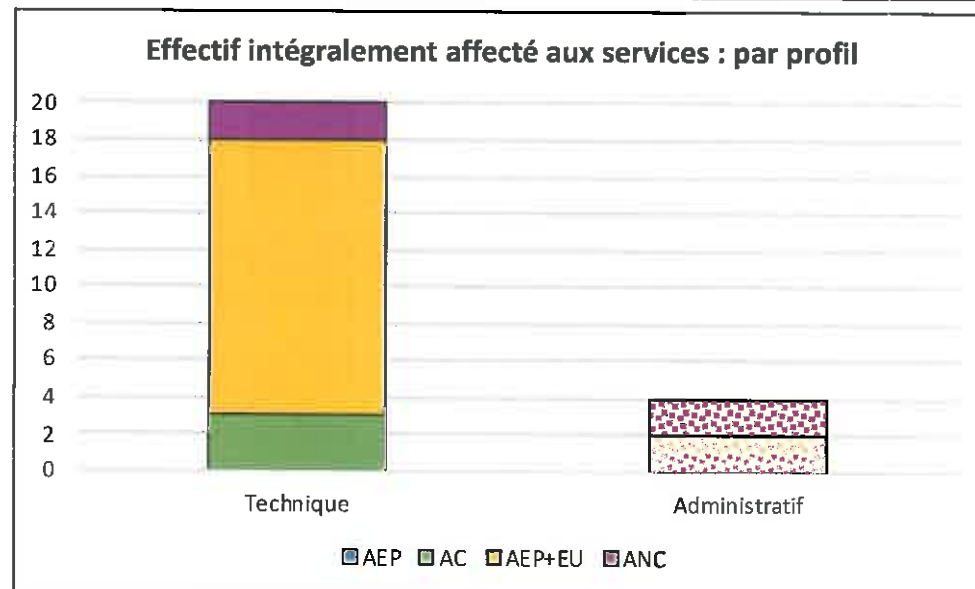
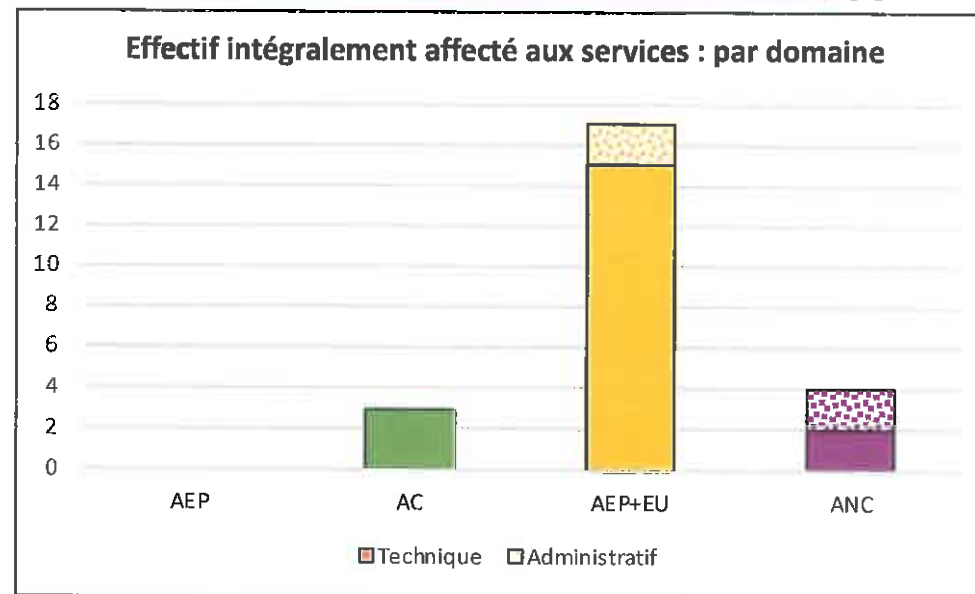
# Le personnel



## Aperçu d'ensemble

- A l'échelle du territoire communautaire, 24 personnes sont dédiées à l'eau et à l'assainissement : 19 dans les communes, 1 au SIVU Callian-Montauroux et 4 à la CCPF pour le SPANC.
- Cela représente 23,3 ETP, en tenant compte des temps partiels de 2 d'entre-elles (80% et 50%).

➔ *Seuls les service d'eau potable ne disposent d'aucun effectif dédié (conséquence probable de l'absence de production sur le territoire, hormis à Tanneron).*



## 5. LA PERFORMANCE

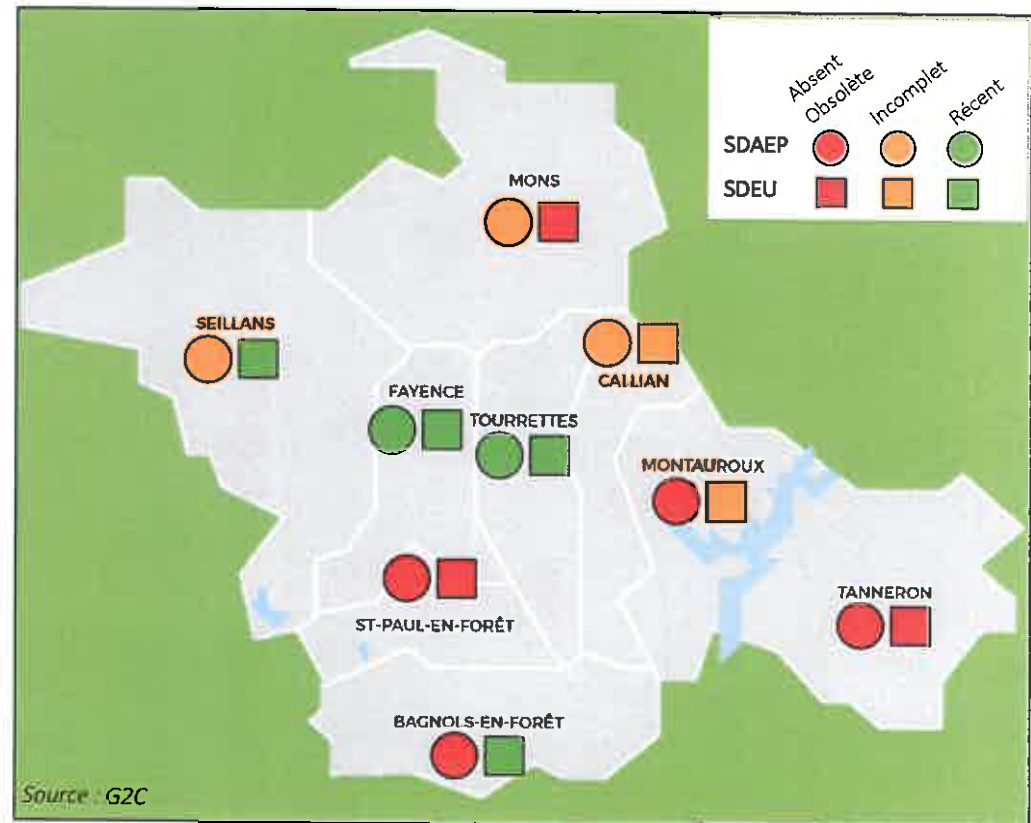
## La connaissance : les schémas directeurs



### Une situation hétérogène

- Eau : 4 communes n'ont pas de schéma ou en ont un obsolète ; 2 en ont un récent (2015, 2018).
- Assainissement : 3 communes n'ont pas de schéma ou en ont un obsolète ; 4 en ont un récent.

➔ Une connaissance du patrimoine à améliorer ; un besoin d'investissement mal cerné à ce jour.



Présence de Schémas Directeurs

### Classification des SD

Récents : <5 ans

Obsolètes : >10 ans

Incomplets : pas de zonage, pas de SIG, pas de PPI, investigations limitées (ex : recherche fuites), pas d'exhaustivité des démarches (ex : manœuvre de vannes), périmètre restreint (ex : étude ECP), etc.

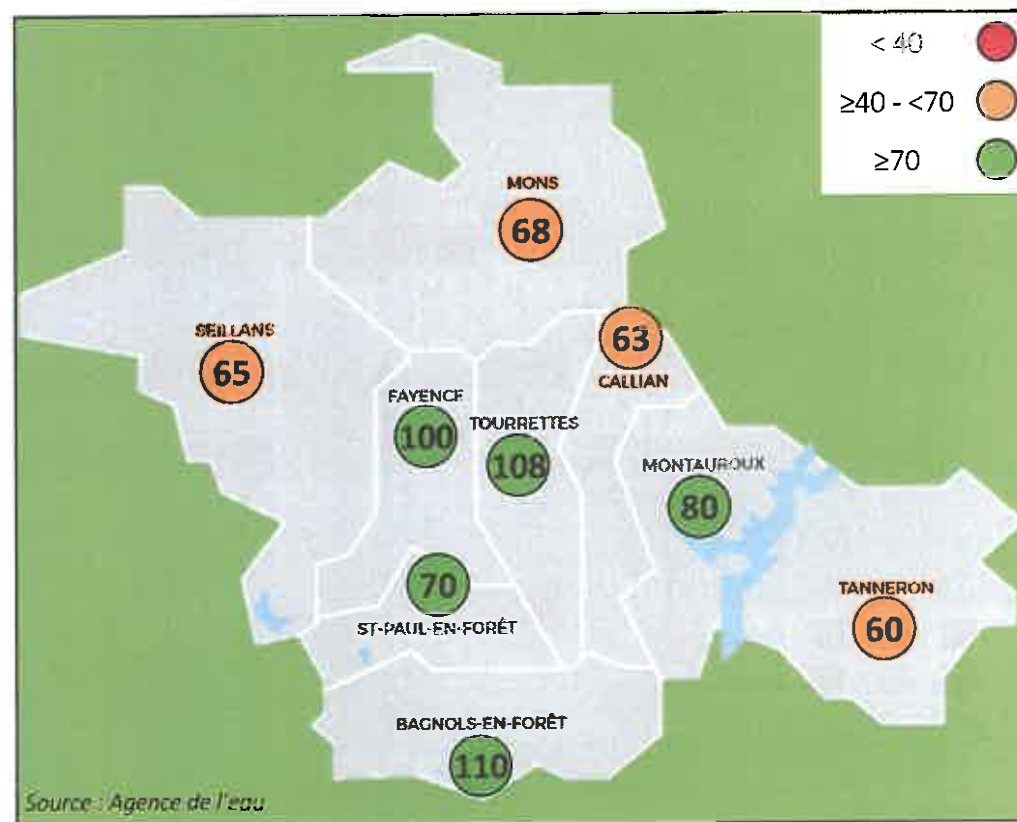
## L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale



### Une situation en lien avec l'état des SD

- Une connaissance et une maîtrise hétérogènes du patrimoine des services d'eau.
- Toutes les communes atteignent le plancher fixé par l'Agence de l'eau pour l'éligibilité aux subventions (60 points).

➤ *Vu l'état des SD, on peut s'interroger sur la validité de ces valeurs.*



ICGP des services d'eau potable

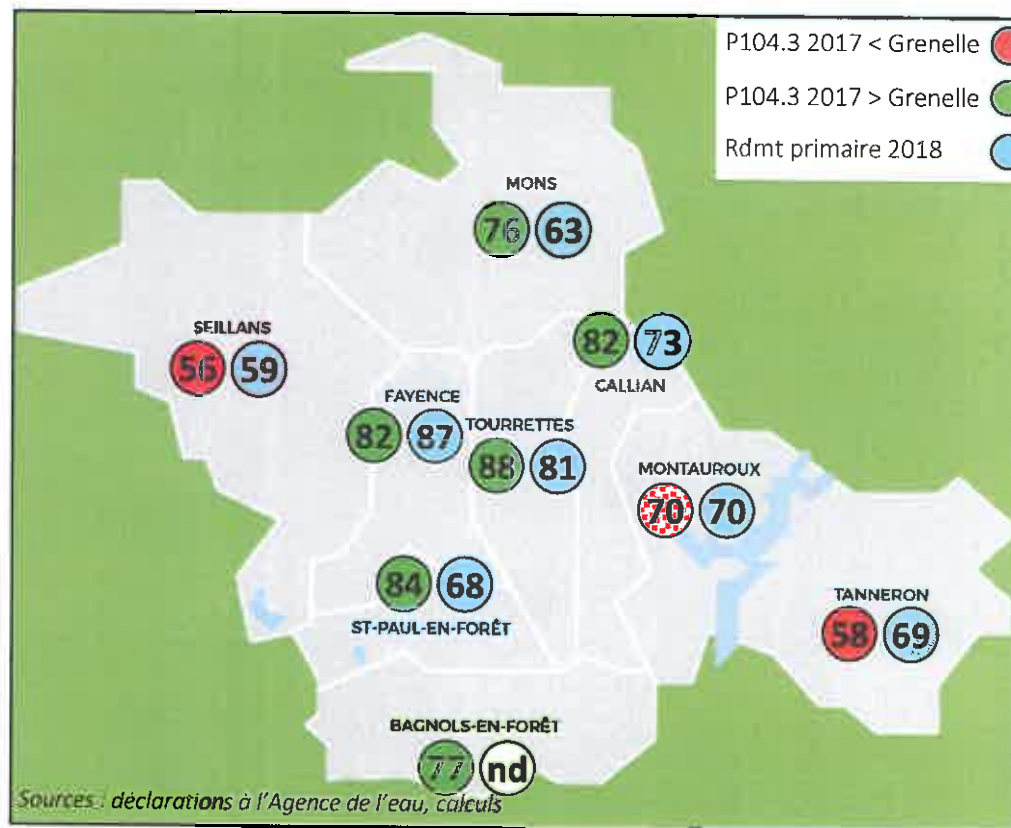
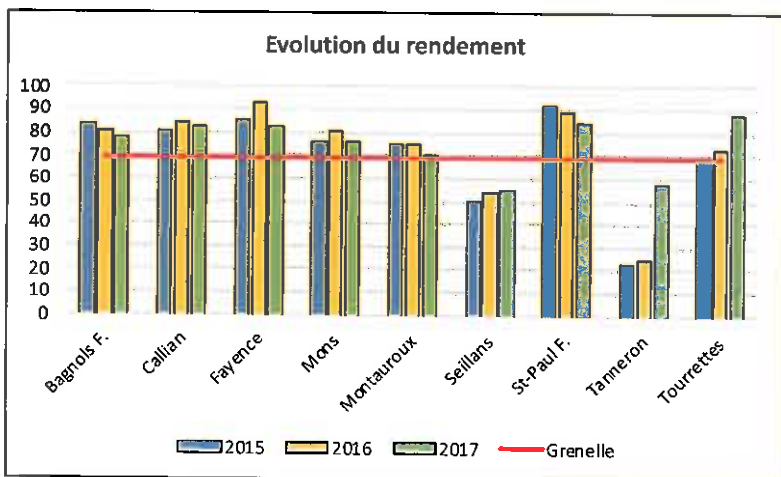
# Le rendement



## Une situation panachée

- Des données officielles pas toujours fiables : erreurs de calcul, validité des volumes estimés...
- La majorité des services conformes à l'objectif Grenelle.
- 2 services en situation plus délicate.

➔ Une performance à mieux mesurer pour mieux la maîtriser.



## Rendements et conformité avec l'objectif Grenelle

**Rendement (P104.3)**  

$$\frac{\text{volumes consommés autorisés}}{\text{volumes mis en distribution}}$$
 Référence conformité Grenelle.

**Rendement primaire**  

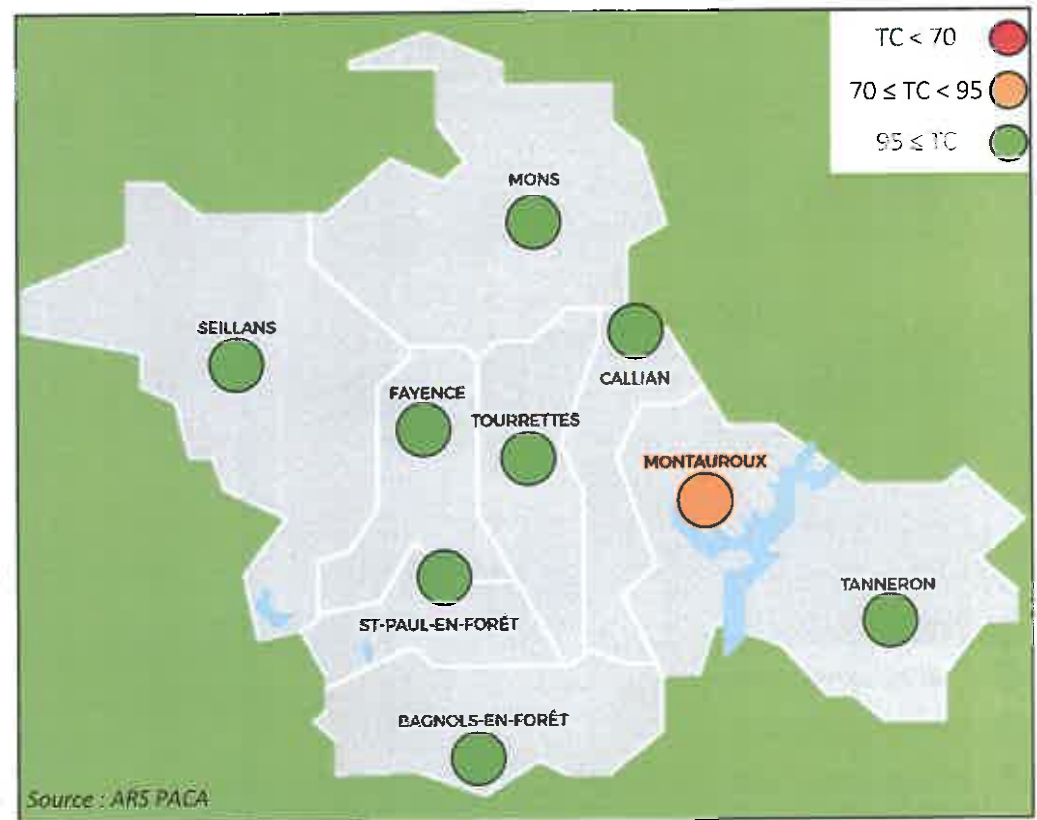
$$\frac{\text{volumes consommés mesurés}}{\text{volumes mis en distribution}}$$
 Plus fiable (mesure) mais plus faible.

## La qualité de l'eau distribuée

### Une situation très satisfaisante

- Le taux de conformité des analyses représente le rapport entre le nombre d'analyses conformes sur les paramètres bactériologiques et le nombre total d'analyses réalisées (indicateur P101.1).
- La donnée est ici présentée pour la période 2015-2017.

➤ *Hormis quelques non-conformités sur les écarts de Montauroux, le taux de conformité est proche de 100%. Toutefois, les ouvrages présentant des points faibles, la pérennisation de cette performance exige des travaux.*



**Taux de conformité bactériologique  
2015-2017**



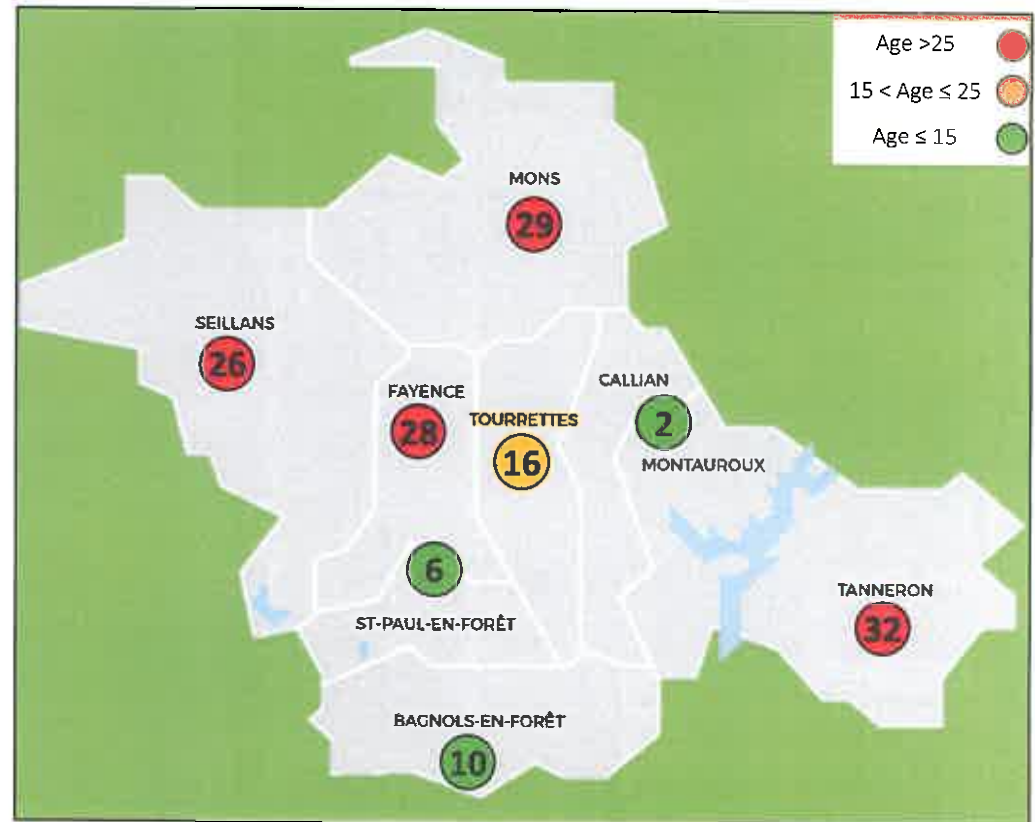
## Les STEP



### Un patrimoine hétérogène

- 4 stations très anciennes ; 3 récentes (dont 1 neuve).
- 1 station en milieu de vie.
- Un âge moyen de 17 ans.

➔ *Un parc d'équipements plutôt en « fin de vie »*



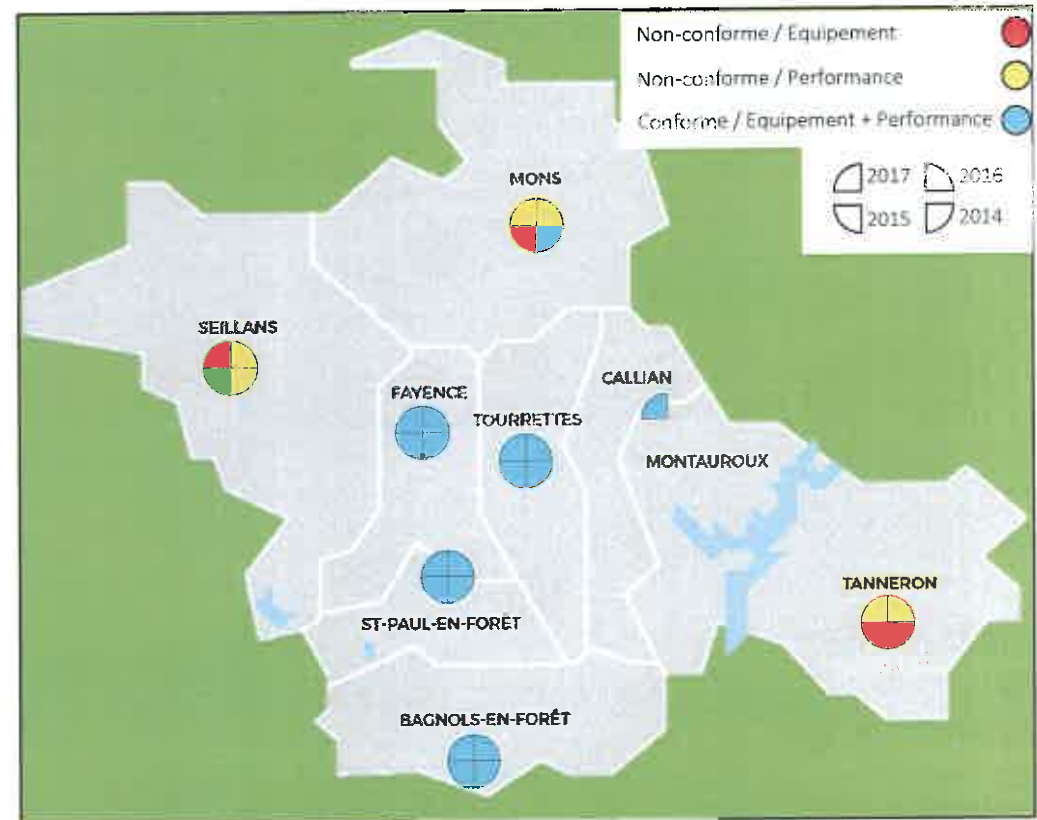
*Age des stations d'épuration*

## Les STEP

### Une conformité très diverse

- La majorité des STEP sont conformes
- Une performance irrégulière sur les plus anciens ouvrages

➤ *Des investissements de renouvellement et de réhabilitation certainement à prévoir (transfert ou pas)*



Conformité des stations d'épuration

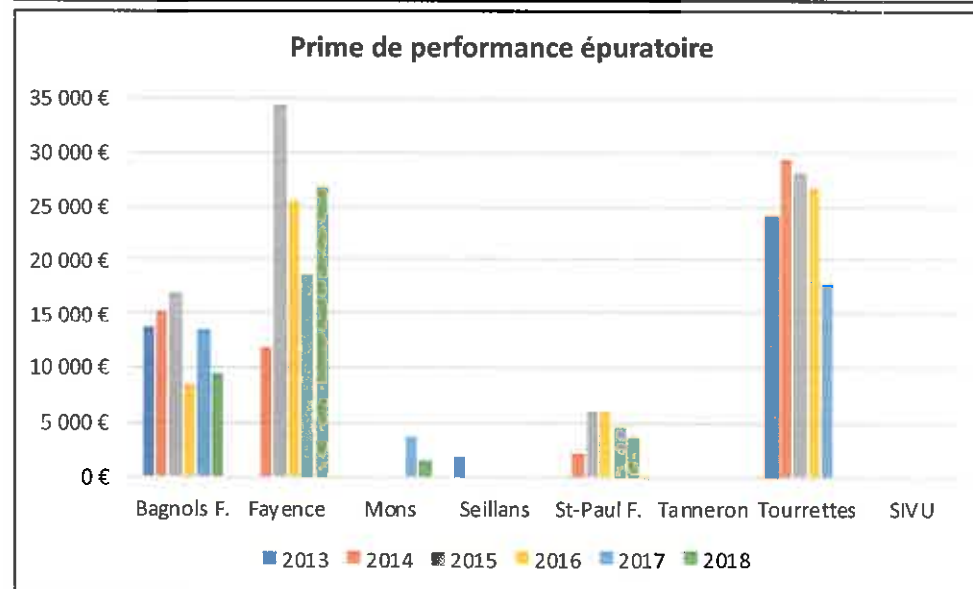
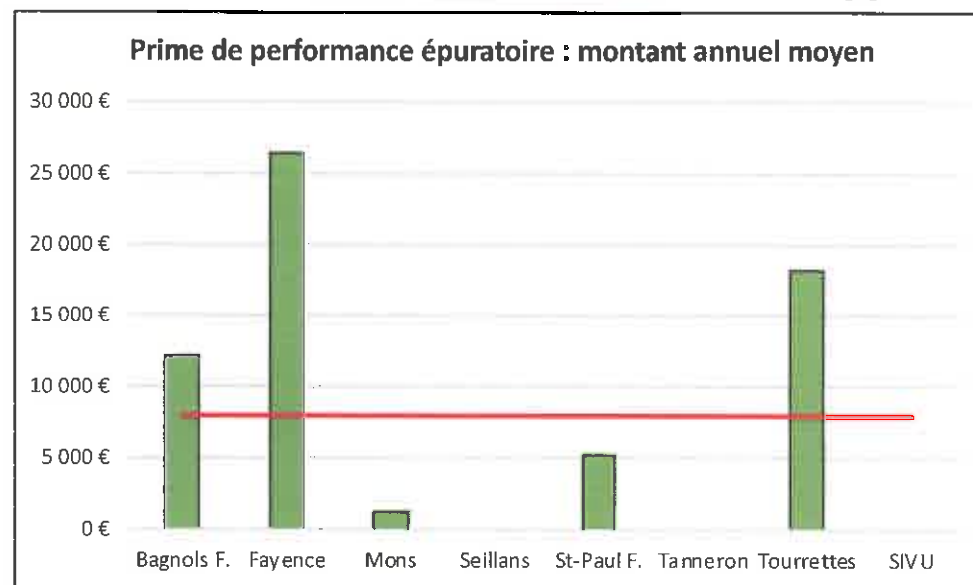
# La performance épuratoire



## Un aperçu au travers de la prime

- Une recette annuelle moyenne de 62 k€ sur le territoire.
- Une source de financement appelée à diminuer sensiblement d'ici à la fin du XIème programme.

➤ *Des montants (très) fluctuants, indices probables d'une performance irrégulière et/ou d'une qualité d'exploitation pas stabilisée.*



## 6. EN SYNTHÈSE

## Quelques points saillants sur le territoire



- Une bonne santé financière globale
- Des tarifs « homogènes »
- Une eau de bonne qualité
- Un mode de gestion homogène
- Du personnel polyvalent

- Le besoin d'investissement (STEP notamment)
- Quelques performances faibles
- Peu de personnel spécialisé
- Des tarifs de l'assainissement insuffisants
- Une incertitude sur la filière boues ?



## 7. LA SUITE

## Les prochaines étapes



### Propositions pour les prochains rendez-vous

- 7/05 Ateliers participatifs avec les agents
- 27/05 COPIL / Validation du schéma d'organisation
- 18/06 COPIL / Restitution
- 19/06 Présentation aux conseillers municipaux ?

 **30/06 : date-limite pour les délibérations municipales d'opposition au transfert**

### Pistes pour la suite

- *En cas de transfert : élaboration d'un pacte pour figer les principes généraux ?  
(ex : orientation tarifaire initiale, devenir des excédents, mise en œuvre du PPI au démarrage...)*
- *En l'absence de transfert : maintien de la dynamique ?*